

**restez
chez
vous**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Jeudi 17 Septembre 2020 / N° 962

Prix : 20 DA

Entrepreneuriat
Prise en charge des préoccupations des chefs de micro-entreprises et examen de leurs dossiers

CDH
L'Algérie appelle à "instaurer la justice" sur les violations israéliennes en Palestine

Blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
Tous les moyens mis au profit du dispositif national de lutte contre les fléaux sociaux

La Tunisie importe des phosphates d'Algérie

Justice

Djamel Ould Abbès et Saïd Barkat

condamnés respectivement

à 8 ans et 4 ans

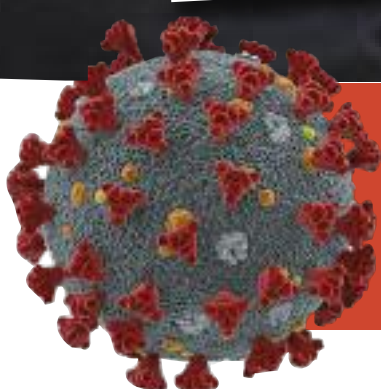
de prison ferme

respectivement



**Le procès en appel
de l'homme d'affaires**

**Mahieddine Tahkout reporté
au 30 septembre prochain**



Coronavirus:

**232 nouveaux cas, 159
guérisons et 13 décès ces
dernières 24 heures**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الشؤون الدينية والأوقاف
УММА И СЕЛИХИ, КОУЛБИ И ФЕДЕРАЛИ

الحملة الوطنية التاسعة عشرة
لصندوق الزكاة
1442 هـ / 2020 م

تُدفع الزكاة :

- بالمساجد عبر الوطن
- بالحسابات البريدية الولائية

<https://www.marw.dz/zakate/>

Après la convocation du corps électoral pour le référendum du 1er novembre

Le chemin qui mène vers « l'Algérie nouvelle » apparaît



Le président de la République, **Abdelmadjid Tebboune**, qui a signé mardi dernier le décret portant convocation du corps électoral pour le référendum sur la révision de la Constitution qui se tiendra le 1er novembre prochain, aura ainsi honoré ainsi l'un de ses principaux engagements politiques devant jeter les bases d'un "Etat moderne au service du citoyen" et "rétablir la confiance" entre le peuple et ses institutions. Le projet de révision de la Constitution, élaboré par un groupe d'experts en Droit constitutionnel, sur la base de 5.018 propositions d'amendement émanant de différentes franges de la société, de personnalités nationales et de forces politiques, a été adopté le 6 septembre en Conseil des ministres, avant de recevoir l'approbation des deux chambres du Parlement, successivement le 10 et le 12 du même mois. Lors de ce Conseil, le chef de l'Etat avait affirmé que le projet de révision constitutionnelle "s'inscrit en droite ligne des exigences de l'édification de l'Etat moderne et répond aux revendications du Hirak populaire authentique béni", soulignant avoir veillé à ce que la Constitution, dans sa nouvelle mouture, soit "le plus largement consensuelle", en dépit des entraves imposées par la crise sanitaire du Covid-19. Lors de son examen à l'Assemblée populaire nationale (chambre basse du Parlement), le Premier ministre, Abdelaziz Djerdad avait déclaré que la révision de la Constitution permettra de "concrétiser les engagements décidés pour l'édification de la nouvelle République à la faveur d'une réforme globale de l'Etat et de ses institutions". Il avait ajouté que la nouvelle mouture de la Loi fondamentale vise, également, à séparer l'argent de la politique, lutter contre la corruption et mettre l'Algérie "à l'abri des dérives autocratiques et hégémoniques qu'elle a connus par le passé". Le 22 février 2019, des dizaines de milliers de citoyens défileront dans la plupart des grandes villes du pays pour s'opposer à un cinquième mandat du président déchu Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir durant plus d'une vingtaine d'années, et réclamer un profond changement dans la gouvernance. Elu le 12 décembre 2019 à la magistrature suprême, le président Tebboune avait indiqué, lors de sa prestation de serment, que les principaux contours de la révision de la Constitution, pour laquelle il s'était engagé durant la campagne électorale, porteront sur la limitation du renouvellement du mandat présidentiel à une seule fois, la réduction des prérogatives du président de la République pour prévenir les dérives autocratiques et la séparation et l'équilibre des pouvoirs. Le projet de la révision de la Constitution comprend six axes. Il s'agit des "droits fondamentaux et libertés publiques", du "renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs", de "l'indépendance de la justice", de "la Cour constitutionnelle", de la "transparence, prévention et lutte contre la corruption" et de "l'Autorité nationale indépendante des élections". En matière de droits fondamentaux et liberté publiques, le texte introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec prévenir les dérives autocratiques et la séparation et l'équilibre des pou-

voirs. Et interdit de limiter ces droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution. Il consacre constitutionnellement la liberté de la presse sous toutes ses formes et interdit le contrôle préalable sur cette liberté. Le texte dispose aussi que la loi ne doit pas comporter des dispositions de nature à entraver la liberté de création des partis politiques. Dans le domaine de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le texte de loi prévoit, entre autres, la limitation du mandat présidentiel à deux mandats successifs ou séparés et la consolidation de l'institution du chef de gouvernement. Dans le chapitre consacré au gouvernement, figure un nouvel article (103), disposant que "le gouvernement est dirigé par un Premier ministre lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle" et par "un chef du gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire". Le document prévoit, en outre, la limitation du mandat parlementaire à deux mandats, la suppression du droit de légiférer par ordonnances durant les vacances parlementaires et l'obligation faite au gouvernement de faire accompagner les projets de lois par des textes réglementaires d'application, faute de quoi les projets de lois ne seront pas inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Plusieurs lois adoptées dans le passé par le Parlement n'ont jamais été appliquées en raison de l'absence de textes d'application. A propos de l'indépendance de la justice, le texte stipule son renforcement à travers la constitutionnalisation du principe de l'inamovibilité du juge du siège. Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Justice et le procureur général près la Cour suprême ne font plus partie du Conseil supérieur de la magistrature, au sein duquel il est prévu que siègent deux représentants syndicaux des magistrats et le président du Conseil national des droits de l'Homme. Le texte prévoit, en outre, d'instituer une Cour constitutionnelle en lieu et place du Conseil constitutionnel. Il propose, également, la constitutionnalisation de l'Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et de l'Autorité nationale indépendante des élections. Le texte de loi comprend, par ailleurs, des propositions hors axes, notamment la constitutionnalisation du mouvement populaire du 22 février 2019 dans le préambule de la Constitution, la prohibition du discours haineux et de discrimination, l'insertion de Tamazight comme disposition qui ne peut faire l'objet de révision, la constitutionnalisation de la participation de l'Algérie à des opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies et de la participation de l'Algérie à la restauration de la paix dans la région dans le cadre d'accords bilatéraux. Le président Tebboune avait indiqué, lors du Conseil des ministres du 6 septembre, que l'application de cet amendement constitutionnel, s'il venait à être plébiscité par le peuple, nécessitera "l'adaptation de nombre de lois à la nouvelle ère, à la faveur de la réforme globale de l'Etat et de la réhabilitation de ses institutions et de son autorité". Pour de nombreux partis politiques, le dossier de la révision constitutionnelle constitue l'un des

grands dossiers importants présentés pour lequel une attention particulière a été accordée avec sérieux et objectivité en présentant des propositions appréciables et constructives dans ses différents titres et chapitres. Ils ont estimé également que la prochaine révision constitutionnelle entraînera une transition de qualité dans le système politique, dont découlera la naissance de la nouvelle République où règneront le droit, la justice et la

loi. S'agissant des échéances nationales qui suivront le référendum sur la révision de la constitution, ils ont souligné leur disponibilité à mener la campagne de sensibilisation au référendum et à cette occasion, l'ensemble des forces politiques sont appelés à ouvrir un dialogue sérieux, responsable et profond en vue de parvenir à un minimum de consensus sur les questions majeures.

M. H

CDH : L'Algérie appelle à "instaurer la justice" sur les violations israéliennes en Palestine

L'Algérie a lancé, mardi à Genève, un appel à la communauté internationale "à œuvrer davantage pour instaurer la justice sur les violations généralisées et systématiques des droits de l'Homme" commises par les autorités de l'occupation israéliennes dans les territoires palestiniens. Dans son intervention lors du Débat général sur le compte rendu oral de la Haute-Commissaire aux droits de l'Homme (HCDH), Michelle Bachelet, la délégation algérienne a lancé un appel à la communauté internationale



"à œuvrer davantage pour instaurer la justice sur les violations généralisées et systématiques des droits de l'Homme commises par l'autorité occupante contre le peuple palestinien". Dans ce contexte, la représentation de l'Algérie a dénoncé au cours du débat général de la 45e session du CDH, l'"intensification par Israël de sa répression institutionnelle contre le peuple palestinien par des mesures systématiques pour déplacer, par la force, ce peuple de ses terres et construire des centaines de colonies en vue de leur annexion de facto, en violation flagrante du droit international". Et d'ajouter que l'occupation israélienne a aussi "divisé, stratégiquement, les Palestiniens en zones politiques et géographiques distinctes. Elle a utilisé cette fragmentation et ce climat d'intimidation comme outils pour instiller l'oppression raciale institutionnalisée et restreindre les libertés fondamentales du peuple palestinien". S'agissant du conflit au Sahara occidental, occupé par le Maroc depuis 1975, la mission de l'Algérie à Genève a indiqué "prendre note de l'engagement du HCDH à reprendre les missions techniques au Sahara occidental". "Nous exhortons le Bureau du HCDH ainsi que le Conseil des Droits de l'Homme à exploiter les résultats de la mission précédente de 2015 et ceux des prochaines missions afin d'assurer le suivi permanent des Droits de l'Homme au Sahara occidental", a-t-elle ajouté dans ce sens. Elle a également exhorté le HCDH à "mettre en œuvre les paragraphes 8 et 22 de la résolution 74/95 de l'Assemblée Générale des Nations unies", engageant les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations unies, qui ne l'ont pas encore fait, "à fournir une aide au territoire non autonome dès que possible et à rendre compte chaque année au secrétaire général de la suite donnée à cette résolution". Mme Bachelet avait affirmé lundi à l'ouverture des travaux de la 45e session du CDH à Genève, qu'elle avait "hâte de discuter" des paramètres d'une nouvelle mission technique au Sahara occidental pour y "identifier les problèmes critiques des droits de l'Homme". "Ces missions sont vitales pour identifier les problèmes critiques des droits de l'Homme", et contribuent à "empêcher l'escalade des plaintes", au Sahara occidental occupé, avait-elle souligné. Par ailleurs, la délégation algérienne à Genève a salué les efforts déployés par le HCDH en faveur de la promotion et la protection des droits de l'Homme notamment les droits fondamentaux et les libertés publiques. Et elle a fait savoir dans ce contexte, que l'Algérie, qui a récemment adopté une loi relative à la prévention et à la lutte contre la discrimination et les discours de haine, a présenté un avant-projet de révision de la Constitution, consensuel et inclusif, qui sera soumis à un référendum populaire, le 1er novembre prochain. "Cet avant-projet comprend une série de propositions, entre autres, la consécration du droit à la vie, la protection de la femme contre toute forme de violence, la protection de l'exercice des cultes sans discrimination, l'exercice des libertés de réunion et de rassemblement publics sur simple déclaration, la liberté de la presse sous toutes ses formes et l'interdiction de contrôle sur cette liberté".

Y.D

Nouvelle constitution : Mebtoul: « Les objectifs sont la refondation de l'Etat algérien conciliant modernité et authenticité »



Au lendemain de la convocation du corps électoral pour le Référendum sur la révision constitutionnelle, les réactions continuent d'affluer sur le contenu de cette nouvelle constitution. Pour le professeur Abderrahmane Mebtoul, les objectifs stratégiques sont la refondation de l'Etat algérien conciliant la modernité et son authenticité, l'efficacité économique et une profonde justice sociale, de redonner la confiance actuellement brisée entre l'Etat et les citoyens grâce au dialogue fécond et productif. Le professeur rappelle aussi les propositions qu'il a soumises au Président de la République concernant la révision de la constitution. Sur le volet politique, M. Mebtoul estime que c'est un facteur essentiel du développement économique et social, il s'agira de codifier le développement des libertés, politiques, économiques, sociales et culturelles l'implication de la jeunesse et la promotion réelle de la femme à la gestion de la Cité. « Il s'agit aussi de codifier la bonne gouvernance, l'Etat de Droit par la lutte contre la bureaucratie paralysante, l'indépendance de la justice avec une nette séparation du pouvoir, exécutif, législatif- judiciaire- des juges indépendants des procureurs généraux nommés par l'exécutif, un rééquilibrage au niveau du Conseil de la magistrature en favorisant les élections libres, rééquilibrer le Conseil constitutionnel en faveur de personnalités indépendantes et renforcer le pouvoir

du Conseil d'Etat », a-t-il précisé. Il suggère notamment de codifier la fonction de chef de gouvernement et non plus de premier ministre, responsable de la politique socio-économique avec des prérogatives clairement définies avec obligation de présenter son bilan deux fois devant le parlement. Concernant le volet économique, il propose entre autres de définir clairement le rôle futur de l'Etat dans le développement économique et social, en insistant sur le rôle de l'Etat régulateur conciliant les coûts sociaux et les coûts privés, de codifier la transition numérique, en prenant en compte de la cybercriminalité et de criminaliser la corruption qui connaît un niveau inégal depuis l'indépendance politique. M. Mebtoul considère notamment qu'il faut différencier la corruption de l'acte de gestion afin d'éviter de paralyser l'initiative des managers en dépenalisant l'acte de gestion, tout en respectant les Accords internationaux en la matière contre le blanchissement de l'argent « sale ». « En résumé, face aux enjeux géostratégiques, devant connaître d'importants bouleversements horizon 2020/2030, impose à l'Algérie, qui a toutes les potentialités pour devenir un pays émergent et un pays pivot au niveau de la région méditerranéenne et africaine, une stratégie d'adaptation tant politique, économique, sociale, culturelle et militaire. L'opposition est l'opposition et le pouvoir est le pouvoir. Personne n'a le monopole du nationalisme, n'ayant pas d'autre patrie de rechange, le seul but en commun étant les intérêts supérieurs de l'Algérie », conclut-il.

Autoroute Est-Ouest : Le péage opérationnel fin 2021

Le ministre des travaux publics, Farouk Chiali s'est exprimé, sur le projet des gares de péage sur l'autoroute Est-Ouest. Le ministre, a annoncé une nouvelle échéance pour l'entrée en vigueur du péage sur cette autoroute. Selon lui, le péage interviendra « probablement » fin 2021 « si tout est mis en place » et qu'il n'y ait pas de « surprise ». « Toutes les gares de péage qui sont en train d'être réalisées on les suit », a indiqué Farouk Chiali sur les ondes de la radio nationale. Il a rappelé que les gares de péage sont réalisées par des étrangers et en raison de la pandémie du coronavirus (Covid-19) le projet a été retardé. Le ministre des Travaux publics a fait savoir que les travaux de réalisation de ces gares de péage ont repris. « J'ai fait une visite il y a une semaine sur une aire de services qui est en train de reprendre les travaux », a-t-il assuré. « Le péage n'interviendra que lorsque toutes les gares de péage seront opérationnelles. Je pense, probablement, pour la fin de l'année prochaine, si tout est mis en place et qu'il n'y ait pas de surprise », a déclaré Farouk Chiali. Evoquant l'importance des infrastructures autoroutières, le ministre a estimé que « s'il n'y avait pas l'autoroute Est-Ouest, on souffrirait le martyr pour aller à Constantine ou à Oran ». « Les études faites dans les années 1980 disaient que s'il n'y a pas d'autoroute Est-Ouest, quelqu'un qui va d'Alger vers Constantine ou vers Oran, mettrait au bas mot, 8 heures à 9 heures », a-t-il rappelé. « Dans la précipitation peut-être, on a préféré avoir la route d'abord pour que les gens puissent se déplacer, avant d'envisager toutes les autres mesures », a-t-il dit en rappelant que le parc automobile algérien a doublé en une dizaine d'années. Farouk Chiali a estimé qu'il faudrait que le projet de l'autoroute Est-Ouest soit « intégré totalement » en comprenant « tout ce qui est nécessaire à l'exploitation de cette infrastructure (les gares de péage, les stations de services, les aires de repos, les motels, les commerces...etc.). « Tout ça fait partie du calcul économique de l'autoroute. Aujourd'hui, nous n'allons pas lancé d'autoroute sans que ces aspects soient pris en compte », a-t-il ajouté. Concernant le projet d'une ligne de chemin de fer Nord-Sud, le ministre a indiqué que « le président de la République nous l'a demandé et nous sommes en train de réfléchir et de voir la faisabilité ». En outre, Farouk Chiali a parlé de la réception de plusieurs projets relevant de son secteur avant la fin de l'année en cours. Parmi ces projets, il a cité la piste de l'aéroport international d'Alger qui sera livrée le mois d'octobre prochain et aussi 300 kilomètres de voies ferrées qui seront également réceptionnées avant la fin de l'année.

Produits de finance islamique Le CPA lance officiellement la commercialisation

Mohamed Dahmani, président et directeur général du Crédit populaire d'Algérie (CPA), a annoncé le lancement officiel de produits de la banque islamique, qui ont été approuvés par l'Autorité charaïque nationale de la fatwa. Mohamed Dahmani a révélé que le CPA avait réalisé un chiffre d'affaires de 96 milliards de dinars en 2018, et un bénéfice net de 41 milliards de dinars. Ce qui a contribué directement au financement de grands projets de logement tels que le logement «AADL», l'entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI), ainsi que les prêts aux PME et aux startups, a expliqué le même responsable. « Nous proposerons des produits sous trois formes : le compte chèque islamique, le compte courant islamique pour les entreprises et les professionnels, ainsi que le compte d'épargne islamique qui, comme son nom l'indique, est un compte d'épargne aux termes islamiques sans intérêt », a précisé M. Dahmani dans le même entretien. La banque publique propose également d'autres produits relevant de la finance islamique, tels que la Mourabah pour l'acquisition de voitures, de biens immobiliers ou d'équipements. Il y a aussi le produit Ijara qui intéresse beaucoup les entreprises, indique M. Dahmani. « Considérant que la banque a choisi de lancer neuf produits, cela signifie qu'elle mise sur tous les produits sans exception », a souligné le premier responsable de la banque publique, précisant que les produits sont réfléchis, et que chaque produit a ses propres clients. Il a révélé que le CPA développera d'autres produits dans le futur. « Nous avons lancé deux produits en direction des petites et moyennes entreprises et des start-ups », a indiqué M. Dahmani. Evoquant l'ouverture de nouvelles agences, le même responsable a indiqué que le CPA



a introduit dix demandes d'agrément auprès de la Banque centrale pour ouvrir de nouvelles agences, et « nous parions également sur la modernisation, car la banque fournira de nouveaux GAB ». A ce propos, il a indiqué que la banque publique était sur le point de recevoir 2.000 terminaux de paiement électronique (TPE) et 140 guichets automatiques bancaires (GAB). Interrogé sur le montant des prêts accordés par le CPA, M. Dahmani a indiqué qu'il s'élève à environ 1400 milliards de dinars, dont la plupart étant alloué à de grands projets, aux PME et aux particuliers. « En 2018, nous avons enregistré 92.000 comptes courants pour de nouveaux clients », a indiqué le même responsable.

Habitats Près de 7.200 logements distribués durant le 4e trimestre de l'année 2020 à Constantine

Au total, 7.184 logements de différentes formules, réalisés dans la circonscription administrative d'Ali Mendjeli et dans la commune de Didouche Mourad (Constantine), seront distribués à leurs bénéficiaires au cours du 4ème trimestre de l'année 2020, a annoncé mercredi le chef de l'exécutif local. Il s'agit de la distribution "avant la prochaine rentrée scolaire" des programmes de logements sociaux réalisés dans la méga cité d'Ali Mendjeli, à savoir un quota de 900 unités relevant d'un projet de 4.000 logements publics locatifs (LPA), ainsi que le projet de 747 logements sociaux participatifs (LSP), a indiqué, Ahmed Abdelhafid Saci, lors d'un point de presse tenu à l'issue d'une visite d'inspection consacrée à des projets d'habitat. Un autre quota de 337 logements AADL (Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement) relevant d'un projet de réalisation de 2.000 unités de la même formule sera attribué "au début du mois de novembre prochain" après l'achèvement des travaux de raccordement aux réseaux d'électricité et du gaz naturel, prévu

"dans 20 jours", a assuré le même responsable. S'agissant du projet de 1.500 logements de type location-vente relevant du programme (AADL) réalisés dans la ville d'Ali Mendjeli, le wali de Constantine, a affirmé que ce quota sera livré "au mois de décembre prochain", dès l'achèvement des travaux de raccordement aux réseaux et voiries divers (VRD). Aussi, un lot de 3.000 unités relevant d'un programme de réalisation de 6.000 logements AADL implanté à "Retba" (commune de Didouche Mourad), sera attribué aux souscripteurs "avant la fin de l'année en cours", a ajouté la même source, rappelant que 700 logements de la même formule, réalisés dans la commune d'El Khroub, seront remis "au début du mois de novembre prochain". Les autorités locales de la wilaya s'emploieront en coordination avec les différents secteurs pour accélérer la cadence des travaux dans les chantiers d'habitat et œuvreront à faciliter les démarches administratives en vue de livrer tous les projets à leurs bénéficiaires dans les délais impartis", a souligné le chef de l'exécutif local.

Après le transfert de l'«Ansej» à la tutelle du Premier ministre Environ 190 000 projets de la «CNAC» mis aux oubliettes !

Les jeunes porteurs de différent projets financé par la Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC), dont le nombre dépasse 190 000 entreprises, font face à un sort inconnu, après les avoir placés sous la tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, vu que la situation de ces derniers n'a pas été abordée lorsque l'on parle de rééchelonnement des privilèges et d'allongement des délais de paiement des dettes pour les projets soutenus par l'«ANSEJ», selon les propositions récemment annoncées par le ministre des PME-PMI, Nassim Diafat. Le président de l'Union nationale des jeunes investisseurs (UNJI), Riad Tanka affirme que « le mystère entoure toujours le sort des bénéficiaires des projets CNAC, qui ne sont pas intégrés dans les concessions dont le gouvernement a évoqué en faveur des jeunes pris en charge par l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, tels que la suspension des poursuites judiciaires des jeunes entrepreneurs en difficultés, l'accord de nouveaux délais de paiement des dettes pouvant aller jusqu'à 15 ans alors que les bénéficiaires des projets CNAC ont plus de 55 ans, et certains d'entre eux sont au bord de la retraite, et la vision de leur sort n'est pas encore claire. » Puisque le doute persiste et aucune décision n'a été prise à présent au profit de nombreux jeunes porteurs de projets, le président de l'UNJI appelle le Premier ministre, Abdelaziz Djerad à fusionner les systèmes ANSEJ et CNAC en une seule institution, dans le cadre des efforts du Gouvernement pour résoudre la crise des entreprises en difficultés depuis des années, soulignant l'importance de prendre en compte environ 190 000 entreprises économiques, en leurs accordant les mêmes privilèges qui ont été accordés aux propriétaires de projets de l'ANSEJ, vu que les bénéficiaires des deux formules souffrent des mêmes problèmes et la même crise notamment », soulignant « les porteurs de projets CNAC sont issus de la catégorie des employeurs, des personnes âgées », tout en assurant que la plupart d'entre eux courent derrière les dossiers de crédits bancaires, les suivis judiciaires et fiscales en plus des cotisations de la caisse de sécurité sociale. » Face à ces nombreux problèmes, Riad Tanka affirme que le Gouvernement n'a aucune stratégie aujourd'hui pour les mettre en scène afin de résoudre les crises auxquelles ces personnes sont confrontés aujourd'hui. Entre autres, Le même intervenant confirme que la CNAC s'est profondément endormi, proposant dans ce fait de regrouper les deux agences sous la tutelle d'un seul ministère, d'autant que cet organisme connaît un plus grand confort financier par rapport à l'ANSEJ. Le président de l'UNJI appelle également à trouver les mêmes solutions du fait que l'obtention d'un prêt bancaire nécessite les mêmes conditions et mesures administratives. De plus, l'objectif de ces deux agences est le même: réduire le chômage et créer des entreprises économiques. Et d'ajouter « la formule CNAC est venue dans le passé comme une solution compensatoire pour les travailleurs qui ont dû faire face à la décision de fermer les institutions publiques dans les années 1990 en raison des diktats du Fonds monétaire international (FMI).

M.W. Benchabane

Les hydrocarbures de nouveau en surabondance: Un second choc pétrolier n'est pas à écarter

De 45 dollars en moyenne durant ces six derniers mois, le baril de pétrole Brent ne valait plus que 39,7 dollars le 10 septembre dernier à New York et beaucoup moins (37,2 dollars) pour le WTI. Maintenus par l'accord de l'OPEP d'avril 2020 qui avait retiré du marché pas moins de 10 millions de barils/jours, la dégringolade a commencé dès le 1er Août dernier, date d'entrée en vigueur d'une mesure de réduction beaucoup moins contraignante que la première. Depuis cette échéance la réduction des quotas de production de tous les pays membres de l'OPEP auxquels s'est jointe la Russie, n'est plus que de 7,7 millions de barils/jour. A partir du 1er janvier 2021 la réduction des quotas ne sera que de 5,5 millions de barils. Trop peu pour réguler un marché aussi important et volatile, que celui des hydrocarbures. Cette décision de revenir à des quotas de production moins restrictifs, était basée sur une hypothétique reprise de la croissance mondiale, qui n'eut malheureusement pas lieu, du fait de la persistance de la pandémie de Coronavirus qui a continué à se propager au point de plomber pratiquement toutes les économies du monde. De nombreuses usines ont été fermées et les plus gros consommateurs de carburants (avions, poids lourds), ont été cloués au sol. Le plus grave est que ce ralentissement de l'économie a surtout affecté les pays qui consommaient le plus d'énergies (Chine, Inde, USA, Europe notamment). Ces derniers croulent actuellement sous les stocks de pétrole, en attendant une éventuelle reprise qu'un probable regain d'infection au Covid 19, pourrait compromettre. Les hydrocarbures qu'on a continué à produire en surabondance en Amérique du Nord notamment, ont saturé les marchés, au point où il est aujourd'hui très difficile de les vendre et parfois même, de les stocker. Certains



producteurs en même temps préférés céder leurs productions à des prix inférieurs aux coûts d'extraction, uniquement pour ne pas avoir à payer des frais de stockages trop onéreux. La surabondance de pétrole dans ce contexte de ralentissement économique (beaucoup de pays ont même plongés dans la récession), est de nature à casser la dynamique de remontée des prix constatée au cours de ces six derniers mois. Une remontée des cours qui n'était en réalité due qu'à la forte baisse des quotas de production que l'Opep est parvenue à imposer à une vingtaine de pays producteurs parmi lesquels des mastodontes du pétrole comme l'Arabie Saoudite et la Russie. Les réductions des quotas décidées par ce Cartel étant moins importante depuis août dernier, les prix n'ont pas tardé à repartir à la baisse dès la fin de cette échéance, avec la crainte d'un deuxième choc pétrolier en moins d'une année. Un choc de trop, dont les conséquences pourraient être aussi désastreuses, sinon pire, que celui du début de l'année 2020. Les prix pourraient rapidement descendre de la barre de 30 dollars et poser de très graves

problèmes financiers aux pays qui ne vivent que des recettes d'hydrocarbures et qui, comme l'Algérie, ne disposent pas d'une grande infrastructure de stockage qui puisse leur éviter de brader leurs productions à vil prix, comme ce fut le cas en février et mars 2020.

Ce second choc qui arrive au moment où l'Algérie est confrontée à des crises majeures (sanitaire, politique, économique et sécuritaire), n'est vraiment pas le bien venu dans ce pays à multiples besoins sociaux, mais à cours d'argent. Les recettes d'hydrocarbures qui n'avaient guère dépassé 20 milliards de dollars en 2019, risquent de décliner encore plus sous l'effet de ces baisses de prix et du net déclin des quantités exportables. Comme aucune autre ressource ne s'est encore substituée aux recettes d'hydrocarbures, on ne voit vraiment pas comment l'Algérie pourrait se tirer d'affaires, autrement que par des mesures de dévaluation du dinar, la mise en branle de la planche à billets et le recours aux emprunts extérieurs validés ou pas par le FMI.

N.G

SNTF :La reprise sera annoncée au moment opportun par les pouvoirs publics

Aucune date n'est encore prévue pour la reprise du transport ferroviaire pour les voyageurs en Algérie. La SNTF a rappelé hier dans un communiqué que pour le transport de voyageurs, « la reprise du trafic sera annoncée au moment opportun par les pouvoirs publics ». Ainsi, les déplace-

ments par trains restent encore suspendus jusqu'à nouvel ordre, et cela malgré les grandes pertes financières de la société et les difficultés occasionnées pour les voyageurs. Toutefois, la SNTF a souligné que durant la période du confinement sanitaire décidé par les pouvoirs publics depuis le mois de

Mars 2020, « la Société nationale des transports ferroviaires a continué d'assurer le transport régulier de marchandises notamment le transport du Carburant, des Céréales, du Minerai de Fer, du Phosphate, des Conteneurs et des Produits Divers ».

Pétrole : Le baril de Brent à plus de 41 dollars

Les prix du pétrole continuaient leur progression hier, dans le sillage de la veille, aidés par les perturbations de l'offre dans le Golfe du Mexique provoquées par l'ouragan Sally et avant la publication par l'Agence américaine d'information sur l'Energie (EIA) de l'état des stocks de brut aux Etats-Unis. Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 41,51 dollars à Londres, en hausse de 2,42% par rapport à la clôture de mardi. A New York, le baril américain de WTI pour octobre gagnait de son côté 2,61% à 39,28 dollars. La hausse des deux cours de référence est liée « aux perturbations, voire fermetures, de certaines installations pétrolières dans le Golfe du Mexique » avant le passage de l'ouragan Sally, a expliqué Avtar Sandu, analyste de Phillip Futures. L'ouragan s'est renforcé mercredi à l'approche des côtes du Sud-Est des Etats-Unis, deux semaines seulement après le passage de Laura, un des plus violents à avoir jamais frappé la région. Selon le dernier bulletin du Centre national des ouragans (NHC),

Sally, avec des vents soufflant jusqu'à 160 km/h, a été élevé en catégorie 2, sur une échelle qui en compte 5. Les experts de JBC estiment qu'environ 27% des capacités de production d'or noir de la zone étaient à l'arrêt. Plusieurs analystes ont également présenté, comme facteur supplémentaire de soutien aux cours, la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis la semaine passée, publiée mardi par l'American Petroleum Institute (API), la fédération qui regroupe les professionnels du secteur pétrolier. Les chiffres diffusés plus tard dans la journée par l'EIA, jugés plus fiables, sont cependant attendus en hausse de 2,07 millions de barils, d'après la médiane d'analystes interrogés par l'agence Bloomberg.

"Les attentes concernant la demande à venir en pétrole restent déprimées" et les économies, empêtrées dans la crise sanitaire, "luttent pour rebondir", a rappelé Fiona Cincotta, de City Index. Acteurs et observateurs de marché attendent par ailleurs la tenue jeudi d'une nouvelle réunion des ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep)



avec leurs alliés de l'accord Opep+, "qui ne devrait pas bousculer le calendrier actuel des coupes" de production que les pays s'imposent, a estimé un analyste de Oanda.

Justice :

Djamel Ould Abbès et Said Barkat condamnés respectivement à 8 ans et 4 ans de prison ferme

Le Tribunal de Sidi M'hamed a condamné hier les deux anciens ministres de la Solidarité nationale, Djamel Ould Abbès et Said Barkat, à des peines respectives de 8 ans et 4 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun. Les deux anciens ministres ont été jugés pour "détournement, dilapidation de deniers publics", "conclusion de marchés en violation de la législation" et "abus de fonction". Egalement impliqués dans cette affaire, l'ancien Secrétaire général du ministère de la Solidarité nationale, Bouchenak Khelladi, a été condamné à 3 ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million de DA, l'ancien chef du protocole, Djellouli Said à 2 ans de prison ferme dont une année avec sursis et une amende d'un million de DA, et l'autre ancien secrétaire général du même ministère, Ismail Benhabiles à une année de prison ferme et une amende de 500.000 DA. Le fils de Djamel Ould Abbès, El Ouafi (en fuite à l'étranger), a été condamné à 10 ans de prison ferme, assortis d'une amende d'un million de DA avec émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre.

Accidents de la circulation :

4 morts et 145 blessés ces dernières 24 heures

Quatre (4) personnes ont trouvé la mort et 145 autres ont été blessées dans des accidents de la route, survenus ces dernières 24 heures à travers le territoire national, selon un bilan de la Protection civile rendu public hier. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Mostaganem où une personne est décédée et 9 autres ont été blessées suite à plusieurs accidents de la route. Concernant le dispositif de surveillance des plages, les agents chargés de la surveillance ont effectué 229 interventions qui ont permis de sauver de la noyade 156 personnes et assuré les premiers secours nécessaires à 63 autres. Pour ce qui est des activités de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), les unités de la protection civile ont effectué, durant la même période, 53 opérations de sensibilisation à travers 12 wilayas portant sur la pandémie, rappelant aux citoyens la nécessité du respect de confinement, ainsi que les règles de la distanciation physique. Les unités de la Protection civile ont effectué également 65 opérations de désinfection générale à travers 12 wilayas ayant touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés et des quartiers.

M'sila :

Démantèlement d'un réseau de trafic de fausse monnaie à Bou Saada

Les éléments de la Sureté de daïra de Bou Saada (M'sila) ont démantelé un réseau composé de trois individus, spécialisé dans le trafic de fausse monnaie, a rapporté mercredi la cellule de communication de la Sureté de wilaya. L'affaire a été résolue suite à l'arrestation de l'un des membres du réseau avec en sa possession 98.000 DA de faux billets, a-t-on indiqué de même source, détaillant que l'investigation, menée dans la cadre de l'affaire, a permis d'appréhender les deux individus composant le réseau, âgés de 25 et 27 ans. L'enquête préliminaire a relevé que les faux monnayeurs activent au niveau d'un local commercial, qui appartient à l'un des membres du réseau, a-t-on expliqué, ajoutant que l'opération a permis la saisie d'un ordinateur et d'équipement d'impression, utilisés dans la falsification des faux billets. Présentés devant le magistrat instructeur près le tribunal de Bou Saada, sous le chef d'inculpation, "falsification et mise en circulation de fausse monnaie", les trois membres du réseau ont été placés sous mandat de dépôt, a conclu la même source.

Cours d'Alger :

Le procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout reporté au 30 septembre prochain

La Cour d'Alger a reporté mercredi le procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout au 30 septembre prochain. Le procès est reporté du fait de l'absence de certaines personnes interpellées, sachant que l'audience se déroule à distance, certains accusés se trouvant dans des établissements pénitentiaires en dehors de la capitale. À rappeler que la défense de l'accusé avait revendiqué le report du procès jusqu'à "réunion des conditions appropriées à l'audience", une demande déboutée par le président de l'audience. L'homme d'affaires Mahieddine Tahkout a été condamné en première instance, à une peine de 16 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8.000.000 DA, pour plusieurs chefs d'inculpation liées à la corruption, au blanchiment d'argent et à l'obtention d'indus privilégiés. Sont poursuivis dans la même affaire des cadres et anciens ministres, à leur tête les deux anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal.

Fuites des sujets du Bac:

De nouvelles peines d'emprisonnement prononcées



Plusieurs juridictions ont prononcé mardi de nouvelles peines d'emprisonnement assorties de lourdes amendes à l'encontre d'individus, ayant atteint l'âge de majorité pénale, impliqués dans la fuite des sujets de l'examen du baccalauréat ou la diffusion des corrigés, indique le ministère de la Justice dans un communiqué. Dans ce cadre, le tribunal de Ain Bessam (Bouira) a condamné à une peine de deux (2) ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience à l'encontre de l'accusé répondant aux initiales (A.M.F) 18 ans, pour avoir publié sur son compte Facebook le sujet de langue arabe, filière lettres et philosophie une heure après le début de l'épreuve, a précisé la même source. Le tribunal de Lakhdaria a condamné le prévenu répondant aux initiales (Kh. M.T) à une peine d'un an de prison ferme assortie d'une amende de 50.000 Da pour avoir passé à la place de son frère l'épreuve de la langue anglaise. Le tribunal d'El-Menia (Ghardaïa) a condamné la prévenue répondant aux initiales (F. M), 27 ans, à une peine de 18 mois de prison ferme avec une amende de 100.000 Da pour avoir diffusé le sujet de la langue arabe, filières sciences expérimentales, mathématiques, technique sport, gestion

et économie. Plusieurs peines d'un an de prison ferme assorties d'une amende ferme de 100.000 DA ont été infligées par plusieurs juridictions, dont le tribunal de Laghouat contre la prévenue répondant aux initiales (T.S) âgée de 31 ans et le prévenu (K.A.Dj) qui a publié les réponses de l'épreuve des mathématiques pour le compte de l'un de ses amis. Il s'agit également du tribunal de Djelfa contre les prévenus répondant aux initiales (M.R.R) 28 ans, (A.R) 43 ans et (Gh.I) 24 ans, pour avoir publié le sujet de l'épreuve de la langue arabe et du tribunal de Messaad (Djelfa) contre le prévenu (Y.B) 26 ans et les trois prévenues (B.M.B) 23 ans, (B.M.Ch) 22 ans et (F.A) 18 ans. La même peine a été prononcée par le tribunal de Ain Oussara contre (H.R) 25 ans et (H.M) 23 ans avec mandat de dépôt. Dans le cadre de la poursuite des efforts pour la sécurisation de l'examen du baccalauréat de cette année, les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt, à savoir (Ch.M) 22 ans par le tribunal de Ghardaïa, (T.I) 23 ans par le tribunal de Tébessa, (B.Kh) 23 ans par le tribunal de Tiaret, (K.H) 18 ans par le tribunal de Tissemsilt, ajoute la même source qui a souligné que toutes ces peines ont été prononcées conformément aux nouvelles dispositions prévues par la loi du 28 avril 2020, modifiant le code pénal.

Batna :

Saisie de plus de 2 700 comprimés psychotropes, des armes et des munitions



Les services de la Police judiciaire de Batna ont saisi 2 730 comprimés psychotropes, 160 000 dinars issus du trafic de drogue, 13 plaques de kif traité estimées à 1,234 kg, cinq fusils, une arme à poing de fabrication artisanale, 320 grammes de poudre à canon (baroud) et 26 cartouches (calibre 16 mm) dans le cadre d'interventions distinctes. Menées la semaine écoulée, ces "opérations d'envergure" ont permis également de saisir 237900 pétards de différentes sortes et calibres de fabrication étrangère et 806 unités de boissons alcoolisées. Dans le cadre de ces opérations, les services de la Police judiciaire ont arrêté deux charlatans. La première personne est une femme activant dans le quartier "douar El Diss" dans la ville de Batna, qui escroquait ses clients en leur faisant croire

qu'elle pouvait les guérir en les désenvoûtant et en les débarrassant du mauvais œil. La seconde arrestation concerne un homme, arrêté également pour charlatanisme dans la commune d'Oued El Ma, qui accueillait des citoyens de la même région et d'autres wilayas dans un gourbi près de son habitation, en compagnie de trois femmes. Des talismans, des ouvrages consacrés à la sorcellerie, des photographies appartenant à des citoyens, deux épées avec leurs étuis, un poignard et une pièce de monnaie archéologique ont été découverts par les services compétents dans le gourbi. Au total, 28 individus sont impliqués dans ces affaires, relevant que les mis en cause seront présentés devant le parquet territorialement compétent une fois les procédures et les enquêtes achevées.

Des conventions entre le CNES et des agences onusiennes en Algérie signées prochainement

Le président du Conseil national économique et social (CNES), Réda Tir, a annoncé, mardi à partir de Tipasa, la signature "prochaine" de conventions de partenariat entre le CNES et des agences onusiennes en Algérie. « Ces conventions attendues à la signature dans les prochaines semaines, sont inscrites au titre de la nouvelle orientation de l'Algérie visant la promotion de la diplomatie économique », a-t-il indiqué, en marge d'une journée d'études sur la "prévention sanitaire", organisée par le CNES à l'Ecole supérieure de management de Koléa. Après avoir signalé la signature dernièrement d'une convention avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il a fait part d'autres conventions attendues à la signature avec la totalité des agences onusiennes représentées en Algérie "dans le but du renforcement de la coopération et d'échange d'expertise". À son tour le Coordonnateur résident de l'ONU en Algérie, Eric Overvest, a exprimé sa joie d'avoir pris part à cette conférence, considérée par lui, comme le "fruit du premier partenariat entre l'ONU et le CNES". Il a, également, émis son souhait de "consacrer un véritable partenariat entre les différentes agences onusiennes représentées en Algérie et le CNES", tout en exprimant la "disponibilité" de l'ONU à "soutenir les efforts de l'Algérie pour consacrer un développement durable". S'agissant de la pandémie de la Covid-19, M. Eric Overvest a souligné que l'ONU "soutient les efforts de solidarité internationale et de partenariat pour faire face à la propagation de ce virus, qui a envahi le monde depuis des mois, et a impacté sur les systèmes sanitaires, tout en paralysant l'activité économique et commerciale". Il a, en outre, souligné l'impératif de la "prévention, de la sensibilisation, et de l'implication des peuples de la planète, dans la lutte contre cette pandémie, dans l'attente d'un vaccin efficace, qui devra être une propriété mondiale". A noter que le

Conseil national économique et social (CNES) a organisé la première journée d'étude sur le comportement de l'individu algérien face à la pandémie de la Covid-19, avec la participation du représentant de l'ONU en Algérie, de la représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du président de la cellule opérationnelle d'investigation et de suivi des enquêtes épidémiologiques, Mohamed Belhocine, et d'un nombre de spécialistes en médecine et psychologie.

Réda Tir souligne l'importance de l'aspect humain dans l'élaboration des politiques générales

Le président du Conseil national économique et social (CNES), Réda Tir, a également affirmé, l'impératif de conférer davantage d'intérêt à l'aspect humain dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, et partant lutter contre les aspects négatifs dans le comportement des individus. "L'aspect humain est doté d'un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques publiques, à travers la présentation au Gouvernement de propositions et recommandations relatives au comportement du citoyen, et son implication dans les décisions et initiatives prises dans différents domaines", a indiqué M. Tir, à l'ouverture d'une conférence sur la "prévention sanitaire". M. Tir a estimé, à ce propos, que l'"échec" des politiques publiques dans le passé est dû à "la prise des décisions de façon bureaucratique et technique, ne prenant pas compte les aspects social et humain". Ce qui, selon lui, a eu pour résultat "de pousser les membres de la société (en dépit de leur différence de pensée et de mode de vie) à adopter des comportements négatifs". D'où l'utilité de la création, par le CNES, d'un groupe de réflexion dit de l'approche comportementale (une science apparue depuis 2010 en Grande Bretagne). Le groupe, formé d'experts et spécialistes de haut niveau, s'attèle à l'analyse du compor-

tement de l'individu algérien, pour présenter au Gouvernement des recommandations susceptibles d'apporter une cohésion avec les objectifs fixés pour chaque décision. Ce groupe de réflexion, qui a initié cette première conférence sur la prévention sanitaire, englobe des experts dans différents domaines, dont l'anthropologie, la sociologie et la psychologie, est-il noté. Ils ont pour tâche de débattre de différents sujets en relation avec la vie du citoyen, à l'image du thème de cette conférence d'aujourd'hui, qui est la prévention sanitaire, et son rôle dans la lutte contre la Covid-19. Selon M. Tir, ce groupe de réflexion a programmé à l'examen une trentaine de thèmes en relation avec différents aspects de vie du citoyen algérien, dont la santé, le logement, et les ressources en eau. L'élaboration de politiques publiques efficaces nécessite, "une meilleure compréhension du comportement humain, en vue d'un changement comportemental répondant à une vision scientifique". "Un énorme travail reste à faire, mais il existe une possibilité de consacrer d'avantage d'efforts pour appliquer les visions comportementales, en vue d'aider à la conception de politiques générales et leur application de façon efficace". Il a cité parmi les objectifs fixés par le groupe de réflexion comportementale, l'examen des applications des visions comportementales des pratiques officielles organisant les entreprises publiques. Le Conseil national économique et social (CNES) a organisé la première journée d'étude sur le comportement de l'individu algérien face à la pandémie de la Covid-19, avec la participation du représentant de l'ONU en Algérie, de la représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du président de la Cellule opérationnelle d'investigation et de suivi des enquêtes épidémiologiques, et d'un nombre de spécialistes en médecine et psychologie.

Taguement Zina

SNTF : La reprise sera annoncée au moment opportun par les pouvoirs publics

Aucune date n'est encore prévue pour la reprise du transport ferroviaire pour les voyageurs en Algérie. La SNTF a rappelé hier dans un communiqué que pour le transport de voyageurs, « la reprise du trafic sera annoncée au moment opportun par les pouvoirs publics ». Ainsi, les déplacements par trains restent encore suspendus jusqu'à nouvel ordre, et cela malgré les grandes pertes financières de la société et les difficultés occasionnées

pour les voyageurs. Toutefois, la SNTF a souligné que durant la période du confinement sanitaire décidé par les pouvoirs publics depuis le mois de Mars 2020, « la Société nationale des transports ferroviaires a continué d'assurer le transport régulier de marchandises notamment le transport du Carburant, des Céréales, du Minerai de Fer, du Phosphate, des Conteneurs et des Produits Divers ».

Travaux publics : Le dédoublement de l'axe liant Chiffa et Berouagui inauguré le mois prochain

Le projet de dédoublement de l'axe liant la localité de Chiffa et Berouagui sera inauguré à partir du mois prochain. C'est ce qu'a affirmé le ministre des travaux publics Farouk Chiali qui ajoute que ce projet sera « totalement » mis en circulation « dans deux mois ». Intervenant sur la radio chaîne 3, le ministre estime que « cette œuvre d'art », réalisée sur 53km donnera beaucoup d'espoir à toute la région et au-delà. « Cette liaison autoroutière, explique-t-il, sera poursuivie jusqu'à Laghouat pour atteindre la

frontière du Niger pour en faire un projet structurant pour l'Algérie et pour l'Afrique subsaharienne ». Interrogé sur la stratégie de son département devant la crise financière qui affecte le budget de l'Etat, M. Chiali a rappelé l'orientation du président de la République. « Les projets qui ont un impact social seront pris en charge par l'Etat, quant aux projets qui ont une rentabilité économique avérée, l'ouverture vers d'autres types de financement est envisageable.

B.A

Compétition du groupe chinois des technologies Huawei L'Algérie représentée par l'USTHB de Bab-Ezzouar



L'université de Sciences et Technologies Houari Boumediène (USTHB) de Bab-Ezzouar a été classée première à l'issue de la finale nationale de la compétition internationale organisée par le groupe chinois des technologies Huawei, indiquait hier un communiqué de Huawei Algérie. Plus de 3.000 étudiants algériens, issus d'universités et d'instituts de l'enseignement supérieur, ont pris part à la compétition pour laquelle 30 concurrents ont été sélectionnés pour la finale nationale, organisée récemment par visioconférence. L'équipe de l'USTHB a été suivie de l'équipe de l'Université de Saida, sachant que 3 étudiants issus de ces 2 établissements universitaires vont figurer dans la seconde étape de la compétition à l'échelle africaine devant réunir 29 pays afin d'arracher le quitus d'accès à l'étape finale de cette compétition devant se dérouler en Chine. Cette compétition, est-il souligné, est destinée à contribuer au "développement de l'écosystème de talents" dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à "faire face aux impératifs de la transformation digitale". Se définissant comme étant le "meilleur partenaire des étudiants algériens", Huawei Algérie se réjouit du "fort engouement" ainsi que de "l'ambiance conviviale et

studieuse" suscités par cette compétition lors de la finale nationale, assurant "porter une attention particulière au transfert des connaissances et des compétences dans le domaine des TIC en faveur des étudiants et des talents algériens". Huawei a coopéré, dans le cadre de son programme +Huawei ICT Academy+ avec plus de 900 universités à travers le monde en faveur de plus de 45.000 étudiants par an", ajoute la même source, rappelant la signature en Algérie d'un accord de partenariat avec 10 universités et établissements de l'enseignement supérieur. Tout en promettant que ce nombre sera augmenté à 25 avant la fin de l'année en cours, Huawei Algérie rappelle également que durant l'édition de 2019 de "Huawei ICT Compétition", une équipe algérienne composée de 3 étudiants et un tuteur ont eu la première place parmi les 61 équipes participantes en provenance de 61 pays. En outre, l'Algérie figure parmi les premiers pays au monde où Huawei a lancé, durant l'année en cours, la spécialité "Intelligence artificielle" dans le cadre du programme "ICT Accademy", sachant que depuis août dernier, a débuté la formation des formateurs dans cette spécialité.

Yasmine Derbal

Blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme Tous les moyens mis au profit du dispositif national de lutte contre les fléaux sociaux



Tous les moyens seront mis à disposition dans le cadre du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, notamment à travers la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), a indiqué hier à Alger le ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane. Lors de la cérémonie d'installation des nouveaux membres de la CTRF, le ministre a fait savoir que "l'Algérie ira toujours de l'avant s'agissant de renforcer son dispositif légal ou réglementaire ainsi qu'en termes de mise à disposition des moyens idoines à la CTRF". Il a ainsi souligné que l'objectif de son département ministériel est de s'arrimer aux standards internationaux permettant à l'Algérie de se maintenir de façon pérenne en haut des classifications internationales en termes de lutte contre les différents fléaux financiers. "Parmi ses missions, la CTRF réalise des évaluations et des rapports réguliers sur le niveau de mise en œuvre des réformes nécessaires en terme de lutte contre les infractions à la législation financière dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance", a souligné M. Benabderrahmane. Selon lui, le rôle de la CTRF intègre également l'information financière notamment au niveau du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme "qui

deviennent des crimes complexes du fait de l'avancement technologique et les technologies de l'information et de la communication ainsi que la mondialisation qui a contribué au développement des bandes criminelles transfrontalières". Par ailleurs, M. Benabderrahmane a rappelé que "l'Algérie est l'un des rares pays à réunir l'ensemble des dispositifs", ajoutant que "les systèmes bancaire et financier nationaux sont parfaitement adaptés à la lutte contre le blanchiment de capitaux quelque soit sa forme". "L'Algérie a été l'initiatrice de la criminalisation de certains types de courants de malversation qui proviennent du terrorisme et des activités similaires. L'Algérie n'a jamais baissé les bras dans le cadre de la lutte contre ce fléau", a-t-il insisté. Présent à cette cérémonie, le président de la CTRF, Sid Ahmed Saidi a fait savoir que plusieurs défis attendent les nouveaux membres de cet organe qui reçoit plus de 1.700 déclarations de soupçon par an. Au niveau national, il s'agit selon M. Saidi de travailler à la modernisation des capacités de la CTRF "et du lancement du grand chantier de la télé-déclaration et de l'adaptation de la réglementation en conséquence". Au niveau international, il s'agit pour la CTRF de permettre à l'Algérie en 2022 "d'être au rendez-vous de l'évaluation dont fera l'objet le pays concernant l'efficacité de son dispositif de lutte contre le

blanchiment de capitaux, contre le financement du terrorisme et contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive». Dans ce cadre, le même responsable a estimé nécessaire que les capacités humaines et techniques de la CTRF soient développées. Pour rappel, l'Algérie fera l'objet en 2022 d'une évaluation de sa politique nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par Le Groupe d'action financière (GAFI) et par le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN). En 2009, l'évaluation avait conclu à la conformité de la politique de l'Algérie aux normes internationales, aux conventions internationales et aux recommandations du GAFI ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. En 2013, la CTRF a adhéré au groupe EGMONT qui regroupe les Cellules de Renseignement financier de 138 pays afin de favoriser un meilleur échange de renseignements financiers. A noter que cette cérémonie a également vu la présence de la directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, du directeur général du Trésor, Fayçal Tadin, du directeur général des Douanes, Noureddine Khaldi et du secrétaire général du ministère des Finances, Brahim Djamel Kessali.

Moussa O / Ag

Numérisation : Rezig et le DG de Huawei-Algérie examinent les voies de coopération

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a reçu, mardi à Alger, en compagnie du ministre délégué chargé du commerce extérieur, Aïssa Bekkai, le DG de la compagnie chinoise des télécommunications Huawei-Algérie, Alex Daï, avec lequel il a examiné les voies et moyens de développement des technologies d'information et la numérisation au secteur du Commerce. Après avoir écouté les interventions des participants, M. Rezig a appelé les représentants de Huawei-Algérie à "s'intéresser davantage au marché algérien et à y investir, étant un marché prometteur avec d'importants potentiels, notamment après

l'entrée en exploitation effective de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF). Le ministre a indiqué que "l'Algérie a besoin des technologies de pointe pour régir son commerce extérieur", ajoutant que "le géant chinois Huawei dispose de ces atouts". Pour part, l'opérateur chinois a exposé son expérience dans la numérisation du secteur de commerce en Chine. Au terme de la rencontre, le ministre a révélé que son département "est en passe de lancer des opérations d'envergure pour la numérisation du secteur de commerce",

M.M

Banque d'Algérie : Nouvelles mesures pour renforcer les ressources bancaires

La Banque d'Algérie a annoncé mardi, dans un communiqué, la décision de son Comité des opérations de politique monétaire (COPM) de prendre de nouvelles mesures en vue du renforcement des ressources bancaires. Lors d'une réunion du Copm, tenue lundi, en session ordinaire, le Comité a décidé de réduire le taux de réserve obligatoire, le portant de 6% à 3%, et l'activation des opérations principales de refinancement à un (1) mois. Ces décisions permettront de "libérer, pour le système bancaire des montants ad-

ditionnels de ressources, et mette ainsi, à la disposition des banques et établissements financiers, des moyens supplémentaires en faveur du financement de l'économie nationale et du soutien de l'activité économique». Cette session du Copm a été consacrée à la revue des principales évolutions de la situation monétaire et financière du pays, notamment les perspectives d'évolutions à court et moyen terme des ressources des banques, de l'inflation et des crédits à l'économie.

La Tunisie importe des phosphates d'Algérie

La Tunisie se tourne pour la première fois à l'importation de phosphates pour produire des engrais chimiques. Cette matière première est importée d'Algérie par le Groupement chimique tunisien, une entreprise spécialisée dans la fabrication d'engrais chimiques. Selon Abdelwahab Adjroud, le directeur général de ce Groupement, la première cargaison de phosphates importés d'Algérie arrivera en Tunisie avant la fin du mois de septembre en cours, dans le cadre du plan du Groupement d'importer 40 mille tonnes de phosphate par mois pour assurer la production d'engrais chimiques de manière normale et non volatile. Dans une déclaration à l'agence tunisienne de presse TAP, Adjroud a expliqué que l'objectif derrière l'option de l'importation de phosphates est de « poursuivre la production d'une manière qui devrait atteindre un taux

d'au moins 75% de la capacité de production des usines du Groupement qui a chuté ces dernières années à un niveau de 40% ». Le même responsable a relevé que la situation qu'a atteint le Groupement en termes d'accumulation de ses pertes financières, qu'il a estimé à environ 760 millions de dinars depuis 2012 et en termes de baisse de sa capacité de production, qui devrait chuter à 35% au cours de l'année 2020, ne peut se poursuivre. Selon lui, le Groupement doit bénéficier d'une autre source d'approvisionnement en phosphates, en plus de la Compagnie des phosphates de Gafsa. Il convient de souligner que c'est la première fois que la Tunisie importe des phosphates, alors qu'elle était, jusqu'en 2010, classée cinquième parmi les grands producteurs mondiaux de phosphates.

N.

Entrepreneuriat

Prise en charge des préoccupations des chefs de micro-entreprises et examen de leurs dossiers

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat a annoncé mardi à Alger la prise en charge des préoccupations de tous les chefs des micro-entreprises et l'examen de leurs dossiers "au cas par cas" dans le cadre de l'accompagnement de cette frange. Dans une déclaration à la presse en marge d'une rencontre de concertation, au siège de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) avec les représentants des associations et organisations actives dans le domaine de la micro-entreprise et l'entrepreneuriat, le ministre délégué a affirmé "la prise en charge des préoccupations des chefs des micro-entreprises et l'examen de leurs dossiers" dans le cadre de leur accompagnement pour assurer la continuité de leurs activités. Evoquant certaines préoccupations de ces jeunes, M. Diafat a cité les revendications inhérentes au rééchelonnement des dettes pour les entreprises en difficulté, notant que toutes les demandes formu-

lées ont été prises en considération. "Le rééchelonnement ne signifie pas un effacement de la dette des porteurs de projets ayant bénéficié de crédits pour monter leurs micro-entreprises", a-t-il fait savoir, soulignant que "des mesures spéciales seront prises en faveur des chefs des micro-entreprises en cas de décès, d'infirmité ou de pertes enregistrées par l'entreprise suite à des catastrophes naturelles". Le ministre délégué a affirmé, d'autre part, que le dispositif "ANSEJ" sera revu dans le cadre "d'une nouvelle stratégie" visant à "réaliser une approche économique" dans le domaine entrepreneurial, conformément "aux exigences du marché et du climat économique". Il a ajouté que le changement concernera, en particulier les domaines de formation, les mesures d'accompagnement et les procédures de financement des projets dans le but de garantir les meilleures conditions de réussite à la micro-entreprise et de garantir sa pérennité.

A.B

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Vieux bâti au 18 rue Mohamed Belouizdad :

Des travaux de réhabilitation qui s'éternisent

La plupart des chantiers de réhabilitation du vieux bâti dans la capitale sont en souffrance.. Au 18 rue Mohamed Belouizdad, à la place du 1er Mai, les travaux de restauration d'un immeuble traînent en longueur depuis deux ans. Plus grave encore, cet immeuble vétuste a été complètement décapé de l'extérieur, sauf que les travaux se sont arrêtés net. Cette intervention initiale a davantage fragilisé l'immeuble, rendant de surcroît toute sa structure vulnérable. «Des fissures gigantesques sont apparues sur la devanture de l'immeuble et dans les endroits les plus improbables tels que les encoignures et la toiture», confie une habitante de l'immeuble, qui affirme par ailleurs avoir pris attache avec tous les intervenants afin de relancer le chantier, en vain. «Nous sommes ballottés entre l'OPGI, le bureau d'étude et l'entrepreneur. Cela fait presque deux ans que les travaux n'ont pas bougé d'un iota», déplore-t-elle. En attendant que les travaux reprennent, les familles qui occupent cet immeuble doivent faire face à un hiver qui s'annonce d'ores et déjà rude. «La moindre chute de pluie provoque des infiltrations qui submergent les appartements. Les murs imbibés d'eau s'alourdissent dangereusement et risquent de céder à tout moment. Ce dont nous sommes certains, c'est que ces travaux au lieu de consolider la bâtisse, l'ont au contraire fragilisée. Les appartements à l'intérieur étaient assez potables. Les infiltrations causées par les eaux pluviales les ont totalement dégradés», confie-t-elle, et de conclure : «Le danger est permanent. Nous nous attendons au pire, particulièrement durant la saison des grandes pluies. Nous lançons un appel urgent aux autorités compétentes afin qu'elles prennent en charge notre problème, car il y va de nos vies et de celles de nos enfants». Cette situation de réhabilitation du vieux bâti dans la capitale est à l'arrêt dans plusieurs endroits, à l'instar de la rue Hassiba Ben Bouali. Des



immeubles dont les travaux de réhabilitation ont été lancés il y a plusieurs mois connaissent un ralentissement déconcertant, voire un arrêt complet. A partir de la station service du Jardin d'Essai jusqu'au hangar de l'Etusa, des travaux ont été entamés sur plusieurs immeubles avec l'installation d'échafaudages et décapage de portions entières de façades. Cependant, on ne sait pour quelle raison ces échafaudages ont été enlevés

et les travaux stoppés net. «Nous espérons que les travaux reprendront dans les plus brefs délais. Les services de la wilaya ne nous ont même pas donné d'explications sur les motifs de cet arrêt. Si tout au moins on daigne nous informer, on saura que cela est dû à une résiliation de contrat de l'entreprise chargée de la réalisation, ou de tout autre raison», fait savoir une habitante de la rue Hassiba Ben Bouali.

Examen du Bac dans la capitale

Avis mitigés des candidats sur les épreuves



Les candidats à l'examen du bac (session septembre 2020), répartis sur les centres de déroulement à Alger Est, ont émis des avis mitigés quant à la complexité des épreuves de mathématiques, que certains élèves, notamment ceux inscrits en maths ou en gestion, ont qualifiées d'assez difficiles voire imprévues. Rencontrés à l'issue de l'épreuve programmée dans la matinée de la deuxième journée de l'examen du bac, les candidats dans les filières de «gestion économie» et «sciences naturelles» ont jugé les deux sujets au choix proposés cette année complexes, contrairement aux épreuves de la première journée. Estimant que le premier sujet était plus abordable que le second, certains candidats au centre de déroulement Mohamed Bedjaoui 1 à Bab Ezzouar se sont dits insatisfaits de leurs réponses, alors que d'autres ont dû quitter tôt les salles d'examen, aux environs de 10h30, car surpris de la méthode de travail exigée dans le deuxième sujet, ce qui explique leur choix du premier sujet sans hésitation aucune. Autant stressés que leurs enfants, certains parents ont, eux aussi, affiché leur crainte des résultats de cette discipline, essentielle pour ces deux filières (coefficient 5), a-t-on noté sur les lieux. En revanche, les candidats inscrits en Lettres et philosophie ou en Langues étrangères, venus passer l'épreuve de maths au lycée Rabah Bitat à El Mohammadia, se sont dits satisfaits notamment du premier sujet proposé, car il reprenait les leçons dispensées voire même révisées lors des deux premiers trimestres. Approché par l'APS, Oussama, un candidat inscrit en Lettres et philosophie, a indiqué avoir choisi le premier sujet qui était abordable, ajoutant que cette matière va l'aider à gonfler sa moyenne générale. Pour sa part, le directeur de l'éducation d'Alger Est, Habib Abidat, a fait savoir que ses services n'ont soulevé aucune remarque exceptionnelle lors des deux premiers jours du bac au niveau des 65 centres d'examen ayant

accueilli 20 000 candidats et 6591 encadreurs. La même direction n'a pas relevé de dépassements concernant le protocole sanitaire relatif à la lutte contre la Covid-19 ou le pointage des encadreurs. Pour ce qui est des tentatives de triche, le responsable a affirmé qu'aucun cas n'a été enregistré. À rappeler que le nombre de candidats au bac à Alger a atteint cette année 57 213 élèves, dont 37 245 scolarisés dans le public, 2070 dans le privé, 17 898 candidats libres, dont 69 détenus, 41 candidats aux besoins spécifiques. En termes de genre, ils sont 32 905 garçons et 24 308 filles.

La wilaya bénéficie de 50 bus pour le transport scolaire des communes

La wilaya de Tizi Ouzou a bénéficié cette semaine de 50 bus de fabrication nationale destinés pour le transport scolaire à travers les communes, avons-nous appris auprès de l'Assemblée populaire de wilaya (APW). «Notre wilaya a bénéficié d'un nouveau quota de 50 bus de transport scolaire réparti au profit des communes, selon les besoins et en tenant compte des anciennes attributions. Les bus seront remis aux communes bénéficiaires prochainement», a-t-on indiqué dans un communiqué publié sur le site officiel de l'APW de Tizi Ouzou. Il s'agit du troisième quota dont a bénéficié la wilaya de Tizi Ouzou depuis 2018. Cette nouvelle opération de dotation des communes de la wilaya de moyens de transport porte à 125 le nombre total de bus de ramassage scolaire acquis ces deux dernières années, a-t-on ajouté de même source.

Blida

Des chauffeurs de taxi au service des candidats au bac

Des chauffeurs de taxi se sont mis, depuis dimanche dernier, au service des candidats au bac pour les transporter gratuitement à leurs centres d'examen. Un geste qui a suscité beaucoup d'admiration de la part des postulants. C'était surtout dans les localités où le transport public se fait rare. Selon une source proche du syndicat, ce geste humanitaire avait été entrepris par des taxieurs d'autres wilayas. C'est une première, ajoute notre source d'autant que cette solidarité est venue à point nommé avec la crise sanitaire. Par ailleurs, force est de constater, que lors de ces épreuves, il y a eu un certain nombre d'absents parmi les candidats aussi bien scolarisés que libres ainsi que certains encadreurs notamment les femmes. Les encadreurs déplorent, par ailleurs, le non-respect du protocole sanitaire par quelques candidats particulièrement la distanciation physique.

Secteur de l'énergie à Tizi-Ouzou : Dégel, prochainement, de plusieurs projets

Plusieurs projets du secteur de l'énergie à Tizi-Ouzou seront débloqués prochainement a annoncé mardi le président directeur général de Sonelgaz, Chaher Boulakhras, lors d'une visite de travail qui l'a conduit à travers la wilaya. "Nous avons convenu avec les autorités locales du dégel de plusieurs projets du secteur de l'énergie qui permettront de booster le développement économique et social de cette wilaya", a indiqué M. Boulakhras qui a souligné que l'objectif de sa visite est de "s'enquérir de ce qui a été réalisé et étudier la demande exprimée". Le premier responsable de la Sonelgaz a procédé à l'inauguration de certaines infrastructures et visite des chantiers relevant de son secteur en appelant à l'occasion, à la levée des oppositions entravant l'avancée de certains projets structurants du secteur au profit des zones d'ombres, notamment. "Il est impératif de mettre fin à ce phénomène d'oppositions qui bloquent la réalisation de certains projets", dira-t-il en faisant remarquer que "le développement économique et social auquel aspire la wilaya ne peut se faire sans la réalisation de ces infrastructures porteuses". Le wali Mahmoud Djamaa a précisé que "l'ensemble des projets déjà doté d'une enveloppe financière et qui ont été ensuite gelés seront débloqués" dans le cadre de cette opération qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année prochaine, 2021, indiquant que "l'étude des dossiers pour définir les priorités sera lancée d'ici une quinzaine de jours". Dans un état des lieux présenté au premier responsable de la Sonelgaz, il est indiqué que la wilaya de Tizi-Ouzou enregistre une couverture qui avoisine les 98,5 % en électricité (361 613 foyers) et 87,11% en gaz naturel (317 560), avec, pour cause de l'extension du parc logement, un besoin en matière d'électrification rurale estimé à environ 18 562 foyers. Lors de cette visite, qui l'a conduit à travers plusieurs localités de la wilaya, M. Boulakhras a effectué des visites sur certains chantiers ainsi qu'à l'inauguration de nouvelles structures destinées, a-t-il soutenu, à "améliorer le service fourni et la rapprocher d'avantage du citoyen". Il a, à l'occasion, inauguré un centre d'électrification rurale dans la commune d'Iboudrarène (Sud-est), une agence commerciale à Ouacifs (Sud) et effectué un lâcher de gaz naturel au profit de 1 500 foyers de la commune de Ait-Boumechdi (Sud), et visité deux entités industrielles dans les communes de Timizart et Tizi-Ouzou, ayant bénéficié de raccordement en électricité pour l'extension de leurs activités.

Kahina Tasseda

Construire sa stratégie grâce au modèle VIP



Nombreux sont ceux qui se servent du mot stratégie à mauvais escient. La stratégie, elle est aussi souvent évoquée lors des réunions mais elle est souvent mal comprise par les équipes car peu explicite. Elle sert parfois de justificatifs pour accepter ou refuser et elle est donc loin du rôle qu'elle doit jouer. Le modèle VIP vous permet de développer une stratégie qui vous portera vers la croissance et vous évitera nombre d'écueils. Pouvez-vous résumer votre stratégie en quelques phrases ? Quels sont vos priorités d'allocation de ressources (financières, humaines, matérielles) ? Sans stratégie clairement définie, vous risquez de piloter votre entreprise à vue, selon les opportunités, au péril de sa rentabilité. Comme l'affirme le dicton populaire, « Pour faire du chiffre, il suffit de dire toujours oui, mais pour faire du profit, il faut dire parfois non. » Or, pour savoir quand dire non, il est impératif d'avoir défini une ligne directrice : une stratégie.

Construire une stratégie, c'est réaliser des compromis entre ce que vous devrez abandonner et ce sur quoi vous ne devrez jamais transiger. Cet arbitrage entre l'accessoire et le stratégique nécessite un temps de réflexion dont un entrepreneur, par nature, ne dispose pas toujours.

Comment mener concrètement ce processus complexe ? Pour simplifier les choses, gardez à l'esprit que la construction d'une stratégie d'entreprise repose sur trois dimensions fondamentales.

1. Comment générer un écart positif et lucratif entre le coût et la valeur ?

Votre stratégie doit avoir pour objectif de dégager durablement un profit, qui vous permettra de financer la croissance, de lancer des offres nouvelles et de rémunérer vos parties prenantes (collaborateurs, actionnaires, banquiers...). Or, la génération de profit pérenne impose que vos clients valorisent votre offre au-delà de ce qu'elle vous coûte. La stratégie consiste ainsi, pour un coût C, à créer dans l'esprit de vos clients une valeur $V = C + P$, où P sera votre profit. Cette équation résume le modèle économique de votre entreprise (son business model) : comment générer un écart positif et lucratif entre le coût et la valeur ? C'est en créant une valeur supérieure à ses coûts (grâce à l'originalité et à la qualité de son offre, à son image et à son réseau de partenaires) qu'Apple dégage des marges dignes du luxe.

2. Comment mettre ses concurrents au tapis ?

Il ne suffit pas de définir un bon système de création de valeur, car si celui-ci peut être aisément imité, d'autres entreprises finiront par vous copier. Or, si vous avez la même stratégie que vos concurrents, vous n'avez pas de stratégie. Vous basculerez alors dans la guerre des prix, au péril de vos marges. Il est donc indispensable que votre modèle économique soit protégé de l'imitation : il

faut que votre entreprise détienne un avantage concurrentiel. Pour cela, vous devrez ériger des barrières à l'entrée, fidéliser vos clients ou encore détenir des ressources uniques. Dans tous les cas, votre stratégie peut consister soit à faire quelque chose de différent de ce que font vos concurrents, soit à faire différemment la même chose qu'eux.

3. Comment cerner son périmètre ?

Une fois que vous avez défini un système de création de valeur difficilement imitable, il vous reste à le déployer sur un périmètre d'activité pertinent. Quels marchés viser ? Quels segments de clientèle ? En BtoB ou en BtoC ? Sur quelles zones géographiques ? Que faut-il faire soi-même ? Que peut-on confier à des prestataires ? Afin d'éviter le risque de dérive opportuniste dans lequel tombent beaucoup d'entreprises, partez du principe que la stratégie consiste à définir ce que l'on ne fera pas : en tant qu'entrepreneur, vous devez décider ce qui sera exclu de votre périmètre d'activité, afin de vous concentrer sur ce qui doit véritablement focaliser votre attention, vos ressources et votre énergie.

4. Valeur, Imitation et Périmètre : le VIP de la stratégie !

Toute décision qui entre dans ce triangle VIP peut être considérée comme stratégique. En fait, si vous êtes capable de répondre à ces trois questions (Quel est mon modèle économique ? Quel est mon avantage concurrentiel ? Quel est mon périmètre d'activité ?), vous avez déjà résolu l'essentiel des problèmes que se posent les stratèges, qu'ils soient entrepreneurs, dirigeants de grands groupes ou consultants.

Pour explorer ces trois questions, vous pouvez mobiliser toute une panoplie d'outils et de concepts que vous trouverez dans les meilleurs manuels de stratégie. Ces grilles d'analyse, ces schémas et ces matrices vous serviront également à expliciter vos ambitions d'une manière directement compréhensible par vos investisseurs. Pour élaborer votre modèle économique, construisez ainsi votre chaîne de valeur, hiérarchisez les forces de la concurrence à l'œuvre dans votre industrie et déduisez-en des facteurs clés de succès. Définissez votre avantage concurrentiel en choisissant votre stratégie générique, en dessinant un canevas stratégique et en identifiant vos ressources et compétences. Enfin, délimitez votre périmètre d'activité à l'issue d'une démarche de segmentation, au travers de l'identification de groupes stratégiques et grâce à une analyse de la valeur au long de votre filière. Pour autant, quels que soient les outils mobilisés, souvenez-vous que ce ne sont que des outils. Leur raffinement méthodologique ne doit jamais vous écarter de ces trois questions clés :

Quelle est mon offre (V) ?
Quelle est ma différence (I) ?
Quelle est ma cible (P) ?

k.a

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Tous les jours dans les kiosques

CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS

PUBLICITÉS

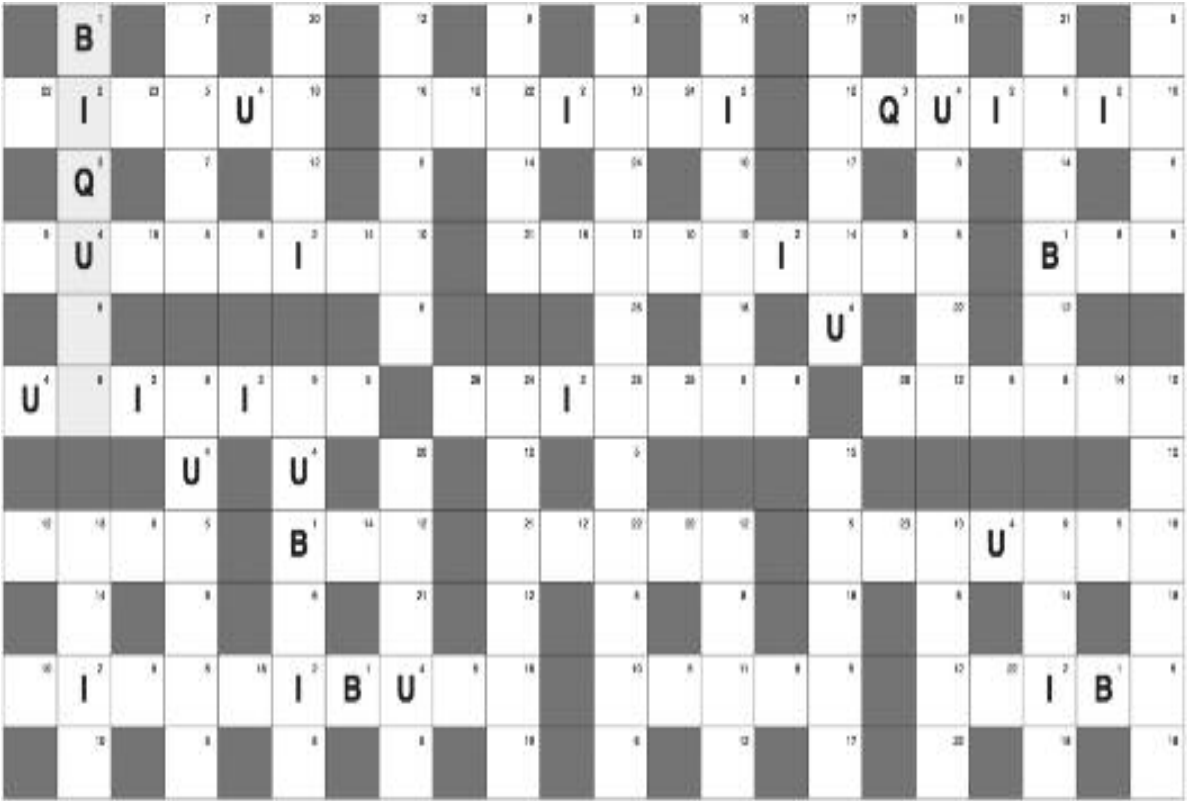
pour plus de détails contactez nous au:

023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

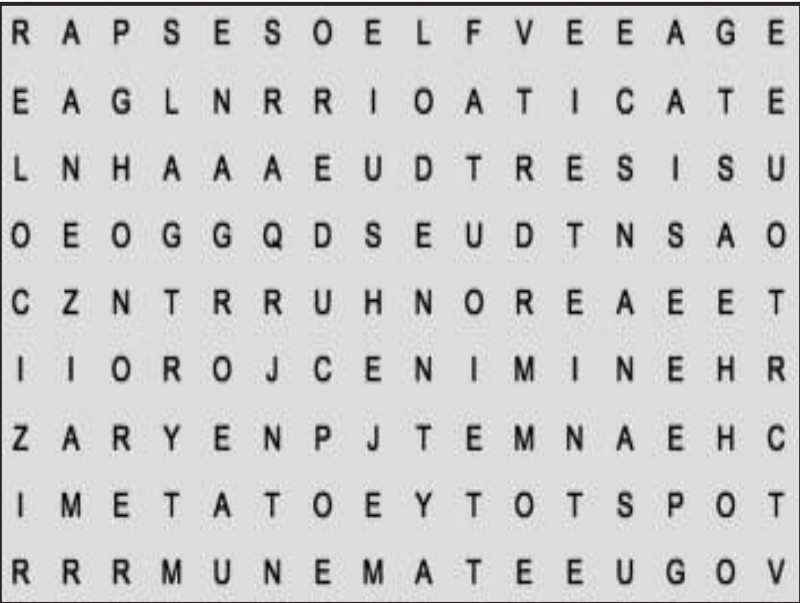
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Mots codés

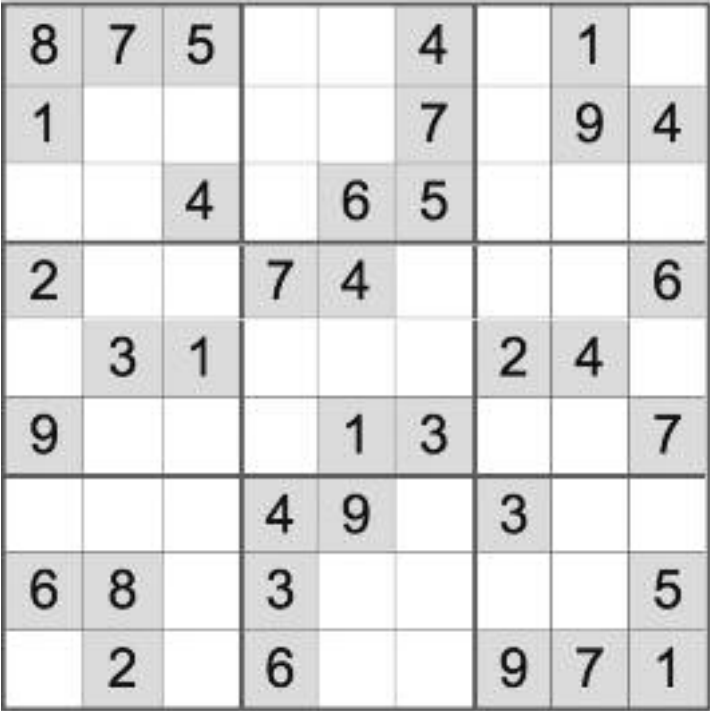


Mots mélangés

CHENET DECA
DONJON ESPAR
ESSAIM ETEINTE
ETERNEL FOUDROYER
GAGA GARE GASTRITE
HONORER INSERE
LODEN MAIZENA
MANCHETTE MATE
MENU
MOEURS MONOTONE
ORGANE PAIR
PENURIE PLAQUETTE
RIZICOLE SPOT SUIE
SUJET THEATRAL
THESE TONNEAU
TOUE VISSER VOGUE
YEMENITE ZINGARO

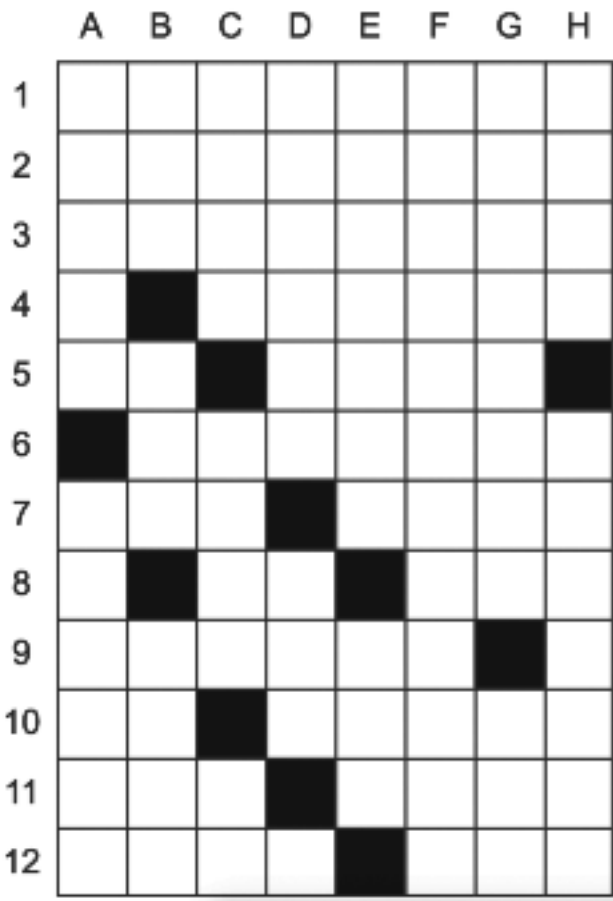


Sudoku



Solution
sudoku

Mots croisés



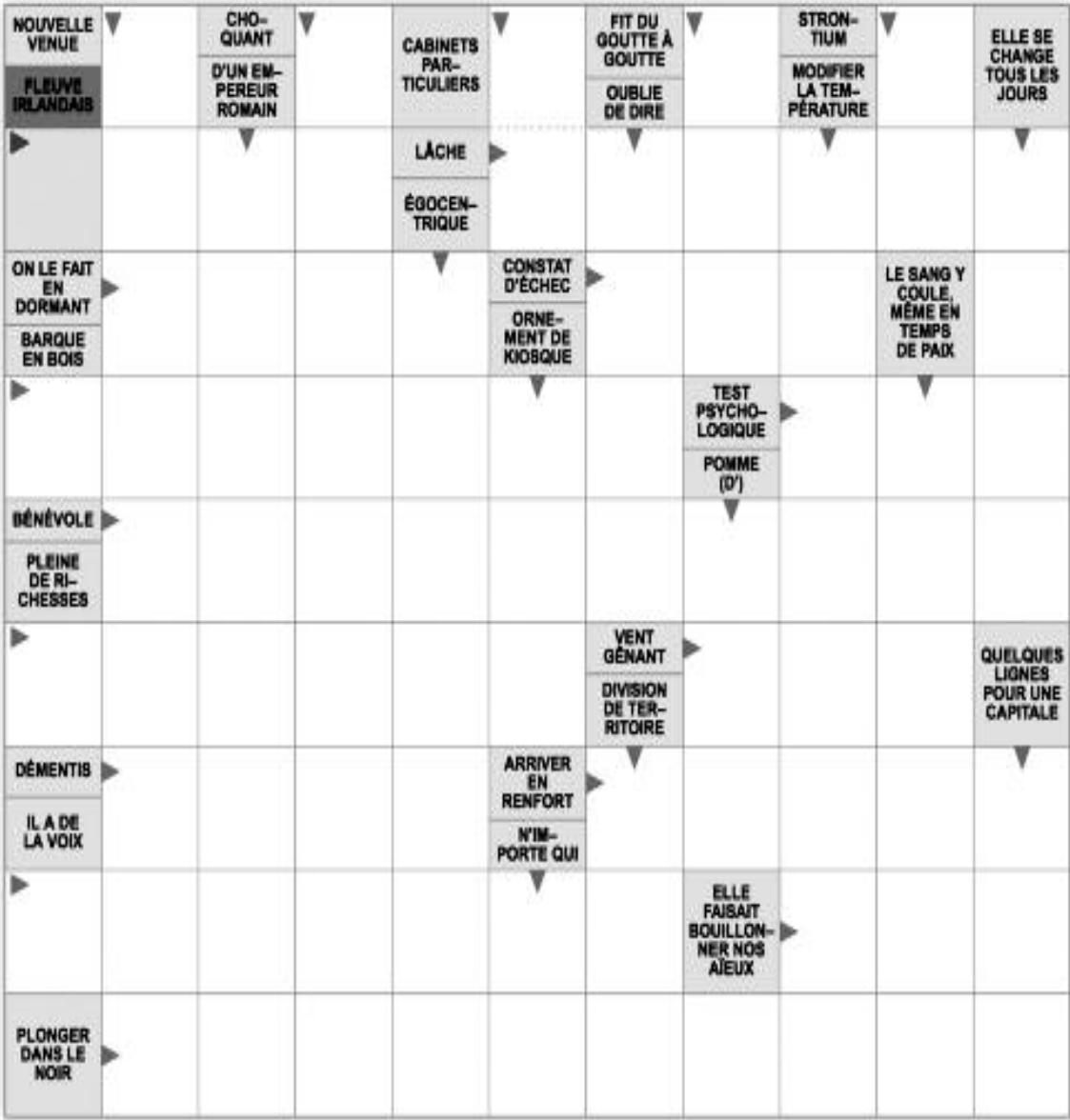
HORIZONTALEMENT :

1. Il se nourrit aux dépens d'autrui. 2. Repeupler avec des frais. 3. Grande pâleur. 4. Théologiens musulmans. 5. Ponctue un caprice. Sa capitale est Téhéran. 6. Tempérée. 7. Oiseau très coloré. Langage informatique. 8. Note pour l'unisson. Arrivée à la maternité. 9. La loi du silence. 10. Soleil pharaonique. Petit de la biquette. 11. Et toute une suite. Groupe fermé. 12. Cinéma de minuit. Entre l'est et le sud.

VERTICALEMENT :

A. Appareil de levage. Aimer vraiment beaucoup. B. Il fut baba, et les 40 voleurs aussi. Rivière ou massif suisse. Qui manque d'éclat. C. Aperçu une nouvelle fois. Qui a besoin d'être nettoyé. Une vie en raccourci. D. Rendus méprisables. Instrument à flèches. E. Relatif aux astres. Se répond à lui-même. F. Dont on n'a pas idée. G. Littéralement paralysé. Qui ne monte pas bien haut. H. Références en géologie. Prend de la graine.

Mots fléchés



Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Équipe nationale :

La charnière centrale tracasse Belmadi



Le sélectionneur national, Djamel Belmadi, aura des soucis à se faire pour remplacer éventuellement le défenseur axial, Djamel Benlamri lors des deux matchs amicaux qu'il a programmés en octobre prochain, probablement aux Pays-Bas. En effet, et comme tout le monde le sait, Benlamri, devenu un élément clé de la sélection nationale depuis la précédente CAN, vient de résilier son contrat avec le désormais ex-club saoudien, Al-Chabab. Il se retrouve ainsi sans compétition depuis plus de sept mois. Certes, il y a Tahrat et Mandi, ainsi que Bensebaïni qui pourrait évoluer dans l'axe de la défense, mais le coach aura du mal à trouver un remplaçant à l'un des meilleurs défenseurs de la dernière Coupe d'Afrique des nations. Il faut dire que les candidats à la succession de l'ancien défenseur du NAHD, de la JSK et de l'ESS ne se bousculent pas, même si le plus indiqué reste le défenseur axial de l'ES Tunis, Abdelkader Bedrane. Ce dernier a souvent été dans les plans de l'entraîneur national, sauf que ses blessures à répétition lui ont joué un mauvais tour. Le sélectionneur national aura encore quelques semaines pour résoudre ce problème. Benlamri aura intérêt à trouver un point de chute pour la saison prochaine s'il veut réellement garder son statut de cadre de l'équipe nationale. Quant à Youcef Belaïli, qui se trouve dans la même situation que Benlamri, étant donné que son divorce avec le club saoudien d'Al-Ahly est presque consommé, l'entraîneur national ne devrait pas trouver de peine pour lui trouver un remplaçant, étant donné que le natif d'Oran est lui aussi inactif depuis plusieurs mois. On pense notamment à Brahimi, qui brille de mille feux dans le championnat de Qatar où il vient de terminer co-meilleur buteur de la précédente édition, tout en signant également un départ en trombe pour le compte de la nouvelle édition. Outre Brahimi, Benrahma, auteur d'une saison époustouflante dans la deuxième division anglaise, présente lui aussi de sérieux arguments pour prendre la place de Belaïli, tout comme aussi Ferhat, qui compte déjà deux buts et une passe décisive avec son club Nîmes après trois journées du championnat de Ligue 1 de France.

Bessa N

Conflit FAF-JS Kabylie :

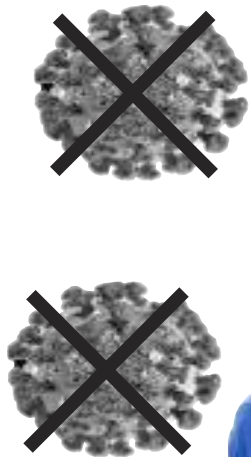
La guerre des communiqués se poursuit



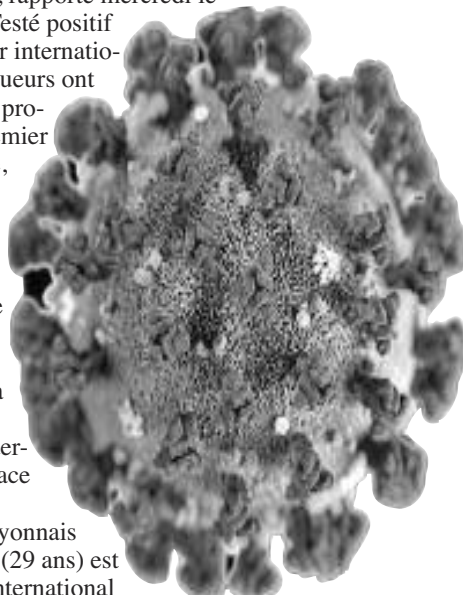
La guerre des communiqués se poursuit entre la direction de la JS Kabylie et les instances footballistiques nationales. Les deux parties s'adonnent d'ailleurs à un spectacle désolant depuis quelques semaines. A l'origine, le non engagement du club kabyle dans la prochaine édition de la Coupe de la CAF, alors que ses dirigeants estiment qu'il s'agit là d'un droit légitime, surtout après l'annulation de la compétition de la Coupe d'Algérie en raison de la pandémie de coronavirus. Cet arrêt devait, aux yeux des dirigeants des Canaris, conduire à la désignation de leur équipe comme deuxième représentant de l'Algérie dans la coupe de la CAF grâce à la quatrième place qu'elle s'est adjugée en championnat arrêté à la 22ème journée. Depuis d'ailleurs, les responsables de la JSK ne décolèrent pas. On pense notamment au président du club, Cherif Mellal, qui enchaîne les déclarations tendancieuses à l'encontre des responsables du football algérien, en particulier le président de la FAF, Kheïreddine Zetchi, ainsi que celui de la LFP, Abdelkrim Medouar. Un comportement ayant valu à Mellal d'être suspendu pour deux années avec proposition d'une radiation à vie de toute activité liée au mouvement sportif. Malgré cela, la direction kabyle n'est pas du tout prête à faire machine arrière, en témoigne le nouveau communiqué qu'elle vient de publier sur sa page facebook officielle. Cette fois-ci, c'est Medouar qui a eu pour son grade. «Suite à la sortie médiatique de Medouar sur la chaîne de radio inter-

nationale, la direction du club se fait l'obligation de répondre à ce dernier. Medouar qui a échoué au niveau de la gestion de la Ligue (Près de deux ans sans nommer un secrétaire général, calendriers non précis, programmation anarchique des compétitions nationales, abandon de poste pendant un bon moment, scandales à répétition...) doit savoir que le président de la JSK n'a pas de leçons à recevoir de sa part, et ce, sur tous les plans, notamment celui de la moralité», lit-on d'ailleurs. Et d'ajouter : «Medouar qui s'est montré incapable de gérer la LFP et dont l'incompétence, à ce sujet, a été complotée, si besoin est, par le dernier verdict rendu par le TAS de Lausanne dans l'affaire du match MCA-USMA, devrait éviter de s'ériger en donneur de leçons. Pour ce qui est des sanctions prononcées injustement à l'encontre du président Mellal et dont Medouar qualifie les propos qui en étaient la cause d'honteux, alors que c'est lui qui devrait avoir honte, ne reposent sur aucune base réglementaire, si ce n'est des actes dictatoriaux et d'intimidation d'une commission de discipline, loin d'être indépendante». La direction kabyle a estimé, en outre, que «l'opinion publique sportive n'est pas dupe et sait que le seul tort du président, Mellal, est de dire haut et fort ceux que certains pensent tout bas». Enfin, dans le communiqué de la direction des Lions de Djurdjura, l'on estime que «Medouar aurait dû répondre aux points relatifs à la transgression des textes en vigueur et les vices de formes soulevés ouvertement et publiquement par le président de la JSK».

(Manchester City) : Mahrez, guéri du Covid-19, annoncé titulaire face à Wolverhampton



Lailier international algérien de Manchester City Riyad Mahrez, guéri du coronavirus (Covid-19), a repris l'entraînement mardi, et aura de fortes chances de figurer dans le onze de départ, lundi prochain en déplacement face à Wolverhampton (20h15, algériennes), en mise à jour de la 1re journée de la Premier league anglaise de football, rapporte mercredi le quotidien Manchester Evening News. Testé positif au Covid-19 en compagnie du défenseur international français Aymeric Laporte, les deux joueurs ont été placés en isolement, conformément au protocole gouvernemental et à celui de la Premier League anglaise. Selon la même source, Mahrez "aura près d'une semaine pour prouver son aptitude pour le déplacement chez les "Wolves", lui qui reste sur une apparition en cours de jeu, lors de l'élimination concédée en quarts de finale de la Ligue des champions, le 16 août dernier à Lisbonne face aux Français de l'Olympique Lyonnais (1-3). Mahrez (29 ans) est le troisième international algérien à être infecté par le virus, après l'attaquant de Montpellier (Ligue 1 française) Andy Delort et le milieu de terrain du FC Nantes, Mehdi Abeid, contaminés le mois d'août passé. La Premier league anglaise 2020-2021 a débuté le week-end dernier, marquée notamment par la victoire sur le fil du champion en titre Liverpool à domicile face au promu Leeds United (4-3).



Lazio Rome : Mohamed Farès passe la visite médicale

Linternational algérien Mohamed Farès a passé hier la traditionnelle visite médicale préalable à la signature de son contrat avec son nouveau club italien de la Lazio Rome, ont rapporté des médias locaux. Après avoir été en stand-by pendant plusieurs jours pour des raisons "bureaucratiques et familiales", le transfert du latéral gauche algérien à Rome s'est finalement débloqué. L'ancien joueur de la Spal, voulu par l'entraîneur Simone Inzaghi et le directeur sportif Igli Tare, vient renforcer un flanc gauche orphelin du capitaine Senad Lulic, victime d'une grave blessure à la cheville qui l'éloigne des terrains depuis plus de six mois. Il devrait signer un contrat de cinq saisons pour un salaire annuel de 1,5 million d'euros, selon des médias italiens. A Rome, il va former avec l'Italien Manuel Lazzari la paire de latéraux qui avait fait le bonheur de la Spal durant la saison 2018-2019. Farès devient le deuxième joueur algérien à porter les couleurs de la Lazio, après le meneur de jeu Mourad Meghni qui avait évolué chez les "Biancocelesti" entre 2007 et 2011. L'ancien latéral gauche des Girondins de Bordeaux (France) était tout proche de rejoindre l'année dernière l'Inter Milan avant que le transfert ne tombe à l'eau en raison d'une blessure au genou. La Lazio Rome s'est qualifiée pour la prochaine édition de la Ligue des champions, alors que la Spal a été reléguée en Serie B, au terme de la saison 2019-2020.

Exposition

L'artiste peintre Abdelhamid Sahraoui revisite l'art rupestre



L'artiste peintre Abdelhamid Sahraoui expose jusqu'au 26 septembre à Alger une collection de toiles revisitant l'art rupestre en reproduisant ces bases ou en exploitant l'iconographie des peintures et gravures du Tassili dans des travaux contemporains. Organisée par l'établissement "Arts et culture" de la wilaya d'Alger cette exposition se tient depuis samedi à la galerie d'art Mohamed-Racim sous le titre "Histoire de l'art rupestre, du Tassili à nos jours". Dans les œuvres exposées l'esprit de l'art rupestre domine l'univers de l'artiste sans pour autant en devenir une reproduction. De ces peintures Abdelhamid Sahraoui reprend la palette de couleur ancrée dans la terre et la naïveté du trait passant d'une reproduction réaliste à des peintures contemporaines. Dans une série de petits formats l'artiste exploite également l'iconographie de l'art rupestre en reprenant lettres tifi-nagh, formes et symboles en blanc et en relief sur un fond bleu transposant ainsi l'art rupestre dans un autre univers de couleurs lié au rêve et à la sérénité. Passant

à un style figuratif Abdelhamid Sahraoui dédie une autre série de petits formats à l'architecture et aux monuments de la vallée du Mzab. L'artiste célèbre également la liberté en mettant en avant la cruauté d'en être privé à travers des barreaux et fils barbelés à l'encre de Chine obstruant et déchirant une forme humaine éclatante de blancheur. Très porté sur le relief et la perspective Abdelhamid Sahraoui diversifie les techniques pour faire de chaque œuvre une stratification de collage, de peinture étalée au couteau ou d'éclaboussures en plus de peindre parfois sur des toiles volontairement déformées. Né en 1961, Abdelhamid Sahraoui, peintre autodidacte a participé à de nombreuses manifestations artistiques et expositions en Algérie, en Tunisie, au Maroc, en France et aux Etats-Unis. L'exposition "Histoire de l'art rupestre, du Tassili à nos jours" est ouverte aux visiteurs jusqu'au 26 septembre à la galerie d'art Mohamed-Racim à Alger.

T.M

Opera :
Le chef d'orchestre belge Patrick Davin tire sa révérence

Le chef d'orchestre belge Patrick Davin, un passionné de musique contemporaine, qui a notamment officié à Marseille et Mulhouse, est décédé mercredi à 58 ans, juste avant une répétition à la Monnaie à Bruxelles, a annoncé le Théâtre. «Nous avons l'immense tristesse de vous annoncer que le chef d'orchestre Patrick Davin est décédé cet après-midi à la Monnaie, juste avant d'entamer une répétition de l'opéra Is this the end ?», indique l'institution bruxelloise dans un message sur Facebook. «Nos pensées vont, bien évidemment, à sa famille et à ses proches.» Patrick Davin, formé au conservatoire de Liège puis Toulon, a été l'élève, notamment de Pierre Boulez. Finaliste du Concours international de Besançon en 1992, il a assuré de nombreuses créations, no-

tamment à l'opéra. Premier chef invité à l'Opéra de Marseille en 2004, il a été directeur artistique et musical de l'Orchestre symphonique de Mulhouse de 2013 à 2018 et venait d'être nommé directeur du département musical du Conservatoire royal de Liège. En tant que chef d'orchestre, il a aussi travaillé au Luxembourg, en Allemagne, en Suisse, aux Pays-Bas, en Espagne, en Autriche, mais aussi en Corée du Sud et au Japon. Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a fait part sur Twitter de sa «stupeur» et de son «immense tristesse», saluant un homme «fort apprécié de tous lors des sessions d'orchestre pour son exigence, sa grande gentillesse et ses grandes qualités musicales».

Booker Prize 2020 :
Quatre premiers romans en lice pour la compétition finale

Quatre premiers romans figurent parmi les ouvrages retenus en finale du prestigieux prix britannique "Booker Prize 2020", traitant différents thèmes, allant du changement climatique au racisme, en passant par les relations familiales, ont annoncé mardi les organisateurs de cette compétition littéraire. Parmi les écrivains finalistes, figurent notamment la Zimbabwéenne Tsitsi Dangarembga avec son roman "This Mournable Body" (Corps attristé) qui relate le parcours d'une jeune fille du Zimbabwe sombrant dans la pauvreté. Il s'agit aussi de l'Américaine Diane Cook avec son roman "The New Wilderness" (Le nouveau désert), ainsi que de son compatriote Brandon Taylor avec "Real life" (Vie réelle) en plus de l'Ecossais Douglas Stuart avec son essai "Shuggie Bain". The New Wilderness de Diane Cook est une fiction dystopique qui se déroule dans une ville rendue inhospitalière par la crise climatique, alors que "Real life" de Brandon Taylor raconte l'histoire d'un jeune homme introverti confronté au racisme lors de ses premiers pas sur un campus américain. Le roman de l'Ecossais Douglas Stuart se joue, quant à lui, dans une famille de la classe ouvrière à Glasgow luttant contre l'alcoolisme et la pauvreté dans les années 1980. Quelque 162 romans publiés au Royaume-Uni ou en Irlande entre le 1er octobre 2019 et le 30 septembre 2020 ont été lus au total par le jury de cette compétition, avant d'en retenir finalement six. Le nom du vainqueur, qui sera gratifié de 50.000 livres sterling, sera dévoilé le 17 novembre. Outre Salman Rushdie et Margaret Atwood, parmi les romanciers déjà distingués figurent également Hilary Mantel, Kazuo Ishiguro, et Julian Barnes.

Booker Prize 2020 :
Madonna va écrire et réaliser un film sur sa propre vie

Un film sur la vie de Madonna, réalisé par l'artiste elle-même, sortira bientôt, à annoncé la reine de la pop, qui souhaite ainsi partager son "incroyable parcours" en forme de "montagnes russes". L'artiste aux 40 ans de carrière, qui a brisé toutes sortes de tabous sur le sexe ou la religion, va réaliser ce nouveau biopic pour les studios Universal, selon un communiqué publié sur son site internet. Madonna sera aussi co-scénariste, aux côtés de Diablo Cody, qui avait remporté l'Oscar du meilleur scénario pour Juno (2007). "Je veux partager l'incroyable voyage dans lequel la vie m'a embarquée, en tant qu'artiste, musicienne, danseuse", a indiqué Madonna, 62 ans, dans un communiqué. "La musique sera toujours au centre du film. C'est la musique qui me fait avancer et l'art qui me fait vivre. Il y a tant d'histoires inspirantes que personne n'a entendues. Et qui mieux que moi peut les raconter ? Il est essentiel de partager ma vie en forme de montagnes russes, avec ma voix et ma vision."

Un succès inégalé

"Madonna est l'icône par excellence", a indiqué de son côté la présidence du groupe Universal Filmed Entertainment. "Avec son talent singulier pour créer de l'art à la fois accessible et repoussant les frontières, elle a forgé notre culture comme personne." Le communiqué ne précise pas quand sortira le film, qui sera produit par Amy Pascal (Les Filles du Docteur March et Spider-Man : New Generation). Madonna peut se targuer d'un succès inégalé pour une artiste féminine : 335 millions de disques vendus, des récompenses à la pelle, et plus de 4 700 couvertures de magazines à son image, selon son site. Au cinéma, l'interprète de Like A Prayer ou Like A Virgin a débuté comme actrice avec Recherche Susan désespérément (1985) avant de décrocher le Golden Globe de la meilleure actrice pour Evita (1996). Elle a réalisé et coécrit en 2011 son premier film, W.E., récompensé par le Golden Globe de la meilleure chanson.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
021357070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 021731278

021737128

FAX 021739559

DIRECTION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

Coronavirus:
**232 nouveaux cas, 159 guérisons et 13 décès
ces dernières 24 heures**

Deux cents trente-deux(232) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 159 guérisons et 13 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué mercredi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 48 966, dont 232 nouveaux cas, soit 0,5 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1645 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 34 517, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 22 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures

moins de 10 cas, 8 autres ont enregistré plus de dix cas, tandis que 18 wilayas n'ont enregistré aucun cas. Par ailleurs, 31 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situa-

tion épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.



APN
**Reprise des travaux par une séance plénière
consacrée aux questions orales**

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprend ses travaux jeudi par une séance plénière consacrée aux questions orales. Lors de cette séance plénière, seize (16) questions orales seront adressées à six (6) ministres, à savoir le mi-

nistre des Finances (3 questions), le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (3 questions), le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville (2 questions), le ministre de la Communication, Porte-pa-

role du gouvernement (3 questions), le ministre des Transports (2 questions) et le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (3 questions), précise la même source.

Annaba :
**19 harragas interceptés lors d'une tentative
de migration clandestine**

Une tentative d'émigration clandestine a été mise en échec hier, mardi 15 septembre, menée par 19 harragas qui se trouvaient dans une barque de fabrication artisanale. Selon des sources locales concordantes, les gardes-côtes ont réussi, dans la matinée du mardi, à mettre en échec une tentative d'émigration clandestine de 19 harragas, âgés de

16 à 37 ans dont 2 mineurs, originaires de différentes wilayas, qui se trouvaient entassés dans une embarcation de fabrication artisanale. Le convoie avait pris le large au départ d'une plage de la côte ouest en direction de l'Italie. Les gardes-côtes ont intercepté les migrants à une dizaine de milles marins des côtes d'Annaba, avant de les ramener sur la terre ferme et de

les conduire vers le groupement des gardes-côtes, situé près du port, où ils ont été examinés par le médecin de la Protection civile, qui a confirmé leur bon état physique. Les mis en cause ont été, par la suite, auditionnés, avant d'être traduits devant le procureur de la République afin de comparer pour « émigration clandestine et illégale à partir des côtes du pays »

UNESCO
**Toufik Hammoum reconduit à la tête du conseil
scientifique de la convention pour la protection
du patrimoine subaquatique**

L'archéologue algérien Toufik Hammoum a été reconduit à la tête du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB) de la convention de l'Unesco pour la protection du patrimoine culturel subaquatique. Toufik Hammoum, ancien directeur du Centre national de recherche en archéologie (Cnra) a été élu pour un nouveau mandat à la tête de ce conseil scientifique lors de la 11e réunion de ce dernier tenue virtuellement les 14 et 15 septembre. Ce conseil scientifique consultatif œuvre à accompagner les projets de valorisation et de protection du patrimoine culturel subaquatique dans les pays membres de la convention de l'Unesco de 2001. A cette occasion la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a réitéré son soutien à

ce conseil en indiquant que son département ne ménage aucun effort pour "la protection et la valorisation du patrimoine culturel». La ministre a également rappelé que le patrimoine est une des "principales préoccupations de l'Etat dans le champs culturel". Adoptée en 2001, la convention sur la protection du

patrimoine culturel subaquatique est un instrument juridique pour lutter contre les pillages, la destruction, et l'exploitation commerciale du patrimoine subaquatique au niveau international. Une soixantaine de pays ont ratifié cette convention depuis son adoption dont l'Algérie en 2015.



Point de situation sur la pandémie:
**5 millions de cas en Inde,
sombres prédictions d'un
expert de l'OMS**

L'Inde a dépassé hier la barre des cinq millions de cas recensés de coronavirus, et un des six envoyés spéciaux de l'OMS sur le Covid-19 a averti que la pandémie, « pire que toutes les sciences-fictions » selon lui, n'en était encore qu'à son tout début. L'Inde, deuxième pays le plus peuplé au monde avec 1,3 milliard d'habitants, a enregistré un million de nouvelles contaminations en seulement onze jours. Elle est le deuxième pays comptant le plus de cas confirmés (5,02 millions), derrière les Etats-Unis (6,59 millions). Selon le ministère de la Santé, le Covid-19 a fait 82.066 morts en Inde depuis le début de l'épidémie, mais la plupart des experts estiment que les chiffres réels d'infections et de décès sont probablement beaucoup plus élevés.

930.000 morts dans le monde :

La pandémie a fait quelque 930.000 morts dans le monde selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles. Et un des six envoyés spéciaux de l'Organisation mondiale de la Santé pour le Covid-19, le docteur David Nabarro, a estimé qu'elle n'en est qu'à son début.

« Pire que la science-fiction » :

« Ceci est bien pire que toutes les sciences-fictions sur les pandémies », a déclaré M. Nabarro devant la commission des Affaires étrangères du Parlement britannique. « C'est vraiment sérieux, nous n'en sommes même pas à mi-chemin. Nous en sommes encore au début », a-t-il affirmé, cité mardi par l'agence britannique Press Association. « C'est une situation terrible, un problème de santé qui est devenu tellement hors de contrôle qu'il plonge le monde non seulement dans une récession, mais dans une contraction économique géante qui va probablement doubler le nombre de pauvres, doubler le nombre de mal nourris, conduire des centaines de millions de petites entreprises à la faillite », a ajouté le Dr Nabarro. Mardi, l'OMS a appelé les gouvernements à prendre des décisions difficiles pour protéger les plus vulnérables et maintenir les jeunes à l'école, quitte à accepter des sacrifices inévitables, alors que l'Europe aborde un moment décisif dans la lutte contre l'épidémie avec la rentrée scolaire et l'arrivée de l'automne. « L'Europe aborde une saison où les gens vont commencer à retourner dans les espaces intérieurs. La pression de l'infection va augmenter », a déclaré le directeur des Situations d'urgence de l'OMS, Michael Ryan, au cours d'une conférence de presse virtuelle. Des compromis devront être faits pour maintenir à la fois les plus jeunes et les plus âgés dans la vie sociale, a-t-il souli-

gné. « Le seul moyen est que les adultes maintiennent une distance suffisante pour favoriser une baisse de la contagion ». « Qu'est ce qui est le plus important: le retour de nos enfants dans les classes ou l'ouverture des nightclubs et des bars? », a-t-il lancé. Selon l'OMS, les personnes âgées de moins de 20 ans représentent moins de 10 % des cas et moins de 0,2 % des décès. Les écoles ne devraient être fermées qu' »en dernier recours » dans les zones de très forte transmission du coronavirus, a estimé le directeur général de l'organisation, Tedros Adhanom Ghebreyesus.

Fiasco en Grèce :

En Grèce, les cours ont repris lundi. Mais les autorités sont confrontées à un retentissant fiasco: des centaines de milliers de masques ont été distribués dans toutes les écoles du pays pour la rentrée des classes... mais la plupart étaient beaucoup trop grands pour pouvoir être portés. Lundi, lorsque les masques ont été livrés pour le jour de la rentrée des classes, les élèves ont inondé les réseaux sociaux de photos montrant des visages entièrement recouverts par ces « masques parachutes ».

Catastrophe pour le tourisme :

Les conséquences sont terribles pour l'économie mondiale, et notamment pour le secteur du tourisme qui a perdu 460 milliards de dollars au premier semestre, a annoncé mardi l'Organisation mondiale du tourisme, qui prévoit une baisse de la demande de 70% sur l'ensemble de 2020. Aux Etats-Unis, pays le plus endeuillé par le coronavirus qui y a fait plus de 195.000 morts, des experts scientifiques ont dénoncé les pressions « sans précédent » exercées par le président Donald Trump, en pleine campagne pour sa réélection, sur les grandes institutions américaines de santé publique. Depuis des mois, les incidents se multiplient au sein de l'Agence américaine des médicaments (FDA) et des Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC), l'agence fédérale en première ligne pour répondre à la pandémie de Covid-19, deux organismes que les lieutenants de Donald Trump perçoivent comme des foyers de résistance contre le désir du président de relancer l'économie. « Il est sans précédent pour le pouvoir politique aux Etats-Unis de s'ingérer ainsi dans le fonctionnement scientifique de ces agences », dénonce à l'AFP William Schaffner, membre du conseil éditorial des MMWR et professeur à l'université Vanderbilt. Le monde scientifique et l'opposition démocrate soupçonnent également Donald Trump de chercher à faire approuver précipitamment un vaccin avant l'élection présidentielle du 3 novembre. M. Trump a affirmé mardi soir qu'un vaccin pourrait être disponible d'ici « trois semaines, quatre semaines », une accélération de ses propres prévisions déjà étonnamment optimistes.